

UCLouvain

Faculté de théologie

LA SYNODALITE EN PAROISSE

UN MODELE D'ANIMATION PASTORALE

Auteur: André Delbosse

Promoteur: Prof. A. Join-Lambert

Lecteurs: Prof. J. Fameree

Prof. B. Ghislain

Année académique 2018-2019

Master (60) en théologie

AVANT-PROPOS

Etant donné le caractère atypique de mon statut d'"étudiant" j'ai trouvé bienséant de me présenter brièvement:

Au cours de ma carrière d'ingénieur d'usine je me suis intéressé au facteur humain et après avoir effectué deux licences en sciences humaines j'ai quitté le domaine technologique pour m'occuper de GRH en entreprises et en Haute-Ecole.

Plus tard j'ai refait un assez long parcours à l'UCL pour étudier l'éthique et enfin un attrait particulier pour la théologie m'a amené à rencontrer le professeur H. Derroitte qui m'a engagé dans un certificat qui fut suivi d'un deuxième en théologie pastorale.

Mais étant désireux de ne pas arrêter là, j'ai suivi les cours du master 60.

C'est ainsi que j'ai le bonheur de faire ce travail et de rencontrer à l'UCL des professeurs très accueillants.

Je les remercie tous et en particulier le prof. Join-Lambert qui a accepté d'être le promoteur et le prof. Derroitte pour l'attention qu'il m'a accordée.

Sans doute ont-ils dû s'adapter à ce septuagénaire original.

Merci aussi aux professeurs J. Famerée et B. Ghislain pour l'attention qu'ils m'accorderont en lecture.

Bien entendu je remercie mon épouse d'avoir supporté de longs moments de solitude depuis quelques mois.

Enfin je dis un grand merci à tous les amis paroissiens qui ont pris le temps de participer à l'enquête. J'espère les retrouver pour d'autres échanges en pastorale.

Le 05 août 2019

André Delbosse

La synodalité en paroisse, un modèle d'animation pastorale

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Quelle problématique?

PREMIERE PARTIE

Analyse conceptuelle de la synodalité

1. Du point de vue ecclésiologique
2. Du point de vue théologique

DEUXIEME PARTIE

Pratique de la synodalité en paroisse

EAP

Conseil paroissial

Relais de clocher

TROISIEME PARTIE

Analyse empirique

Choix méthodologique

Résultats

SYNTHESE CONCLUSIVE

Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie

André Delbosse, 2018-2019

INTRODUCTION

Le thème qui est développé ici est en lien direct avec le souci de comprendre pourquoi nos paroisses sont en déclin (apparent) et de contribuer à la conception de méthodes d'animation davantage favorables à l'engagement des paroissiens dans les diverses actions pastorales qui leur sont proposées ou qu'ils pourraient proposer.

Le but serait d'identifier les causes des difficultés, de la faible vitalité des paroisses, afin de déterminer comment mieux remplir la mission de nos communautés chrétiennes, comment proposer, présenter, témoigner de la vie selon l'Évangile dans la société locale telle que nous la rencontrons concrètement, comment organiser la gouvernance paroissiale pour permettre au plus grand nombre de s'investir dans la mission.

Dans cette perspective, je pose l'hypothèse suivante:

"La transposition au niveau paroissial du principe de synodalité est une voie prometteuse pour une pastorale fructueuse"

Vérifier une telle hypothèse exige d'établir une corrélation positive entre l'application du principe pédagogique de synodalité et l'implication des paroissiens, elle-même condition du dynamisme pastoral.

Une première étape de cette recherche passe par la réponse à la triple question:

"L'application du principe de synodalité est-elle possible au niveau paroissial, est-elle souhaitable, est-elle souhaitée?"

La deuxième étape consisterait à mettre en œuvre systématiquement la méthodologie synodale dans un ou plusieurs secteurs de la pastorale paroissiale et d'évaluer les progrès réalisés au cours d'une période significative.

Dans le cadre de ce mémoire, seule la première étape pourra être effectuée.

On aura pour cela recours à la méthode de l'enquête.

L'objet de cette enquête est de mesurer l'intérêt et l'attente des paroissiens à l'égard de méthodes et moyens d'animation pastorale qui les impliquent effectivement dans les choix et les décisions.

Elle sera réalisée à partir d'un questionnaire préparatoire suivi d'entretiens semi-directifs.

Cette méthode de recherche est bien appropriée à la problématique traitée, elle permet un développement ample des arguments et ouvre à des pistes nouvelles, inattendues.

Par ailleurs elle est consommatrice de temps et d'énergie, elle ne pourra concerner qu'un nombre réduit de personnes. (quelques dizaines)

Elle sera orientée par catégories:

- Les paroissiens engagés en pastorale.
- Les paroissiens pratiquants régulièrement
- Les paroissiens pratiquants occasionnellement.
- Les jeunes (18 – 35)

Elle se déroulera dans une Unité Pastorale en Wallonie.

Pour supporter et justifier cette investigation sur le terrain, une première partie du travail analysera la problématique du double point de vue théologique et ecclésiologique.

En effet, aborder le thème de la synodalité en paroisse nécessite de prendre en considération un large pourtour du strict concept de synodalité.

Or, on pourrait être tenté de développer d'emblée les questions les plus apparentées comme la démocratie, la participation, la créativité, la responsabilité...

Pourtant il apparaît que pour bien appréhender ces questions en situation il faut en identifier le cadre et les acteurs, c'est-à-dire:

- Qu'est-ce que l'Eglise
- Qu'est-ce que la paroisse
- Le rôle du prêtre-curé
- Le rôle des laïcs
- Les relations humaines

C'est l'objet de cette première partie.

PREMIERE PARTIE

Exploration conceptuelle de la synodalité et de son contexte (!!)

On pourrait considérer que la synodalité, en tant que pratique consultative, relève tout simplement d'une forme de démocratie conforme à la manière générale de gouverner dans nos sociétés occidentales.

Il serait ainsi tout à fait normal que chacun, y compris dans l'Eglise, dispose du droit d'intervenir dans les choix et décisions qui le concernent.

Cette considération socio-politique suffirait pour répondre à la question "*pourquoi la synodalité?*".

Mais cette analogie entre l'Eglise et la société civile, bien que pertinente du point de vue humain, est trop rudimentaire et ne peut suffire à expliquer la mise en œuvre dans l'Eglise de dispositifs consultatifs ou participatifs comme principe de gouvernance.

La volonté de consultation du peuple de Dieu (l'Eglise) à tous les niveaux répond à un besoin. Néanmoins, il apparaît qu'en s'attachant d'emblée à la mise en œuvre de la synodalité comme pratique participative sans une bonne compréhension du terrain particulier "Eglise" sur lequel on agit, on court le risque de se tromper et d'être insatisfait.

L'objet de cette première partie est alors de montrer que la synodalité bien comprise dans l'Eglise, non seulement est pleinement justifiée mais bien plus, est requise pour un développement fructueux des activités pastorales et au-delà pour la vitalité de l'Eglise.

Dans ce travail c'est la vitalité paroissiale qui est envisagée.

Je tenterai d'argumenter cette thèse en la situant dans deux domaines: l'ecclésiologie et la théologie.

(!!) Information de mise au point:

Dans cette première partie je présente une analyse interprétative des ouvrages ou articles des différents auteurs choisis pour cette exploration conceptuelle.

Tous les développements contenus dans ces différents paragraphes proviennent donc des sources indiquées. Je les présente selon ma compréhension, de façon personnelle orientée vers l'objet de cette première partie, précisé ci-avant.

1. Du point de vue ecclésiologique

On peut comprendre la synodalité comme la mise en œuvre d'un ensemble de processus participatifs par lesquels l'Eglise entend agir sur ses relations internes et sur ses relations avec le monde séculier dans le but de remplir sa mission, l'annonce de l'Évangile.

Pour appréhender plus précisément le terme et ce qu'il peut signifier dans les communautés d'Eglise j'en propose une analyse en référence à plusieurs auteurs ce qui permet d'aborder le concept à partir de plusieurs points de vue.

1.1. Une première approche (inspirée de A. BORRAS [1])¹

L'Eglise n'a pas sa finalité en elle-même, elle existe en fonction de sa mission, mais c'est une communauté de fidèles qui tous prennent leur part de la mission en vertu de leur baptême.

Il me semble important de prendre en compte deux façons de considérer l'Eglise:

C'est une institution et c'est aussi un ensemble, une communauté de fidèles.

Certains auteurs distinguent une "Eglise – sujet" et une "Eglise de sujets". (indiqué par A. Borras).

On peut comprendre que c'est l'ensemble des baptisés qui constitue l'Eglise et au sein de cette Eglise une structure organisationnelle permet de l'identifier comme institution.

Tous les fidèles sont "appelés à exercer la mission que Dieu a confiée à l'Eglise pour qu'elle l'accomplisse dans le monde". (LG 31) (CIC, c204)

A. Borras introduit ici le concept de "coresponsabilité" baptismale pour indiquer que l'Eglise est l'affaire de tous les baptisés dans la diversité et la complémentarité "de telle sorte que tout le monde, à sa façon et dans l'unité, apporte son concours à l'œuvre commune" (LG 30) Cette façon de fonctionner ensemble est qualifiée de "synodale".

Au sens étymologique cela évoque l'action de marcher ensemble, entrer ensemble, se réunir.

En termes simples je dirais que le concept de synodalité peut ainsi s'appliquer à une recherche en commun pour comprendre les questions qui se posent à l'Eglise et concevoir les réponses adéquates.

Coresponsabilité et synodalité sont liées par la communion qui existe entre tous les fidèles dans l'Eglise, ceci étant à considérer à tous les niveaux d'Eglise et donc aussi au niveau paroissial (qui nous occupe ici) comme au niveau d'un diocèse ou de l'Eglise universelle.

Une conséquence majeure de cette communion en Eglise est que tous les fidèles doivent être écoutés mais aussi doivent participer à la mission commune.

Je note que cette affirmation peut paraître évidente, mais dans la réalité il reste dans nos communautés d'Eglise bien des progrès à faire vers cet idéal.

La synodalité comprise comme une propriété de l'Eglise dérivant de sa nature communionnelle peut donc s'appliquer à l'Eglise dans son ensemble ou à une Eglise particulière ou locale c'est-à-dire au sein d'un "concile", d'un "synode" ou aussi d'un "collège" .

¹ A. BORRAS, "Trois expressions de la synodalité depuis Vatican II", ETL 90/4, 2014

Dans ce travail je me rallierai à la position de A. Borrás qui réserve "le terme <synodalité> au sens strict à la communion interne à une Eglise particulière, c'est-à-dire à la réalité communionnelle de l'Eglise qui se déploie *en un lieu*. Cela s'applique d'une manière éminente à la réalité communionnelle du diocèse et analogiquement à la <communion paroissiale> ainsi qu'à d'autres communautés".

Dans le lieu où s'exerce la synodalité chacun a le droit et le devoir d'intervenir et tous sont à l'écoute des autres pour discerner ensemble ce qu'il y a lieu de faire pour que la communauté locale assure au mieux sa mission pastorale.

Cette recherche collective doit se poursuivre dans un esprit de communion et de foi en référence à l'évangile mais ne peut éviter la confrontation des points de vue.

Au terme de cet exercice consultatif il revient au ministère ordonné de confirmer ou non les propositions des fidèles et de veiller au maintien de la communion dans la communauté.

(LG 12)

Au niveau du diocèse c'est à l'évêque qu'il appartient de "promulguer" les décrets synodaux.

Au niveau de la paroisse c'est le curé qui est chargé de fixer les choix pastoraux.

On voit que deux principes coexistent: le principe synodal et le principe hiérarchique.

Au plan ecclésiologique, le principe synodal est constitutif de la vie ecclésiale et se rapporte à l'ensemble du peuple de Dieu y compris donc les ministres ordonnés, le principe hiérarchique quant à lui provient de la nature hiérarchique de l'Eglise dont le Christ est la Tête et en est la véritable autorité qui est rendue présente dans l'Eglise par les évêques et à leur suite par les autres prêtres.

D'autre part la synodalité est organisée dans l'Eglise par la mise en place d'organes institutionnels et de procédures formalisées destinés à ordonner et rendre efficaces les démarches synodales de consultation et d'évaluation.

Cette synodalité peut être qualifiée de "formelle" et s'inscrit dans les structures hiérarchiques de l'Eglise.

Mais on peut aussi observer le besoin de synodalité dans les autres groupes de fidèles constitués de façon associative hors structures hiérarchiques (services d'entraide, visiteurs de malades, groupes de prière...) qui ne sont pas pour autant hors Eglise. (et qui, à mes yeux, constituent une richesse majeure de nos communautés)

La dynamique participative synodale peut sans doute rencontrer les souhaits de démocratie dans l'Eglise, cependant il ne s'agit pas de démocratie au sens politique et éthique du terme dans nos sociétés séculières.

Parmi les différents lieux institutionnels où s'exerce la synodalité le *synode diocésain* prend une place très importante.

A ce même niveau se situe le *Conseil pastoral du diocèse*.

Le Conseil pastoral est une instance de concertation composée de prêtres et de laïcs qui rassemble autour de l'évêque les différentes composantes du diocèse pour la coordination des actions pastorales, Vatican II en fait une recommandation pressante, néanmoins il s'agit d'un organe consultatif.

Le *Conseil pour les affaires économiques* quant à lui n'est pas spécifiquement synodal car il engage seulement la collaboration de "quelques-uns" experts.

Au niveau paroissial, qui nous occupe dans le présent travail, l'institution où s'exerce la synodalité est le *Conseil pastoral de paroisse*.

On peut dire que c'est une "réplique" du Conseil pastoral du diocèse, il rassemble les divers secteurs d'activité de la communauté autour du curé pour l'élaboration des décisions pastorales. Il en sera question largement plus loin dans ce travail.

1.2. Un motif ecclésiologique

Après cette première description de la synodalité je trouve bien opportun de noter un motif ecclésiologique très actuel et attractif pour la mise en œuvre de la synodalité.

Il est présenté à partir d'un article de Luc FORESTIER.[2]²

L'auteur se réfère à l'exhortation apostolique du Pape François "Evangelii gaudium" pour situer la synodalité.

On y trouve un appel à la décentralisation et à pratiquer des formes de synodalité impliquant l'ensemble des fidèles.

Il faut noter le rappel pressant de la finalité missionnaire de l'Eglise et c'est en raison de cette finalité qu'il faut développer la synodalité pour "sortir" en missionnaires de l'Evangile.

"Dans sa mission de favoriser une communion dynamique, ouverte et missionnaire, il [l'évêque] devra stimuler et rechercher la maturation des organismes de participation proposés par le Code de droit canonique et d'autres formes de dialogue pastoral, avec le désir d'écouter tout le monde, et non pas seulement quelques-uns, toujours prompts à lui faire des compliments. Mais l'objectif de ces processus participatifs ne sera pas principalement l'organisation ecclésiale, mais le rêve missionnaire d'arriver à tous." (EG 31)

Le Pape François valorise les lieux de "conseil" et en particulier au niveau paroissial, le curé avec ses paroissiens selon les canons 536-537 concernant le conseil pastoral paroissial et le conseil pour les affaires économiques.

François veut ainsi encourager et faciliter les pratiques synodales déjà organisées.

Néanmoins il ne s'agit pas seulement de réformes de structures mais surtout d'un engagement des chrétiens dans la mission de l'Eglise.

Il me semble ainsi que le motif principal de la synodalité est d'orienter les chrétiens de manière personnelle vers une participation à l'expérience de l'Evangile et à son témoignage dans leurs lieux de vie.

² L. FORESTIER, "Le pape François et la synodalité", CAIRN, NRT, 2015/4

1.3. Synodalité et délibération en Eglise (inspiré de A. Borras [3])³

Considérant que la synodalité implique le "concours de tous" il apparait qu'il s'agit concrètement de se parler, de s'écouter, de réfléchir ensemble dans le but de décider d'une action ou d'une prise de position ou d'un projet...

On peut résumer par le terme "délibérer" et cela se fait dans toute organisation, dans toute institution démocratique même si ce n'est pas en y impliquant tous les membres.

Dans le cas spécifique de l'Eglise il s'agit bien de permettre à tous les fidèles de se parler et de s'écouter, pasteurs y compris.

L'Eglise comme peuple de Dieu rassemble tous les baptisés en fraternité et en communion et tous sont coresponsables de la mission évangélique de l'Eglise.

Le caractère communionnel se déploie par la synodalité et en réciprocité la synodalité favorise la communion ecclésiale.

La catholicité de l'Eglise signifie qu'elle s'adresse à tous et se déploie dans tous les lieux.

Cela entraîne que l'inculturation de l'Evangile en un lieu nécessite de prendre en compte les particularités et la diversité des personnalités tout en orientant vers l'unité.

C'est bien là, dans la recherche d'unité que la synodalité en tant que mode de fonctionnement trouve sa finalité car la structure ministérielle en Eglise dispose les acteurs en positions asymétriques avec d'une part les ministres ordonnés et d'autre part, en vis à vis, les autres membres de la communauté.

Evêques et prêtres (curés) constituent l'autorité pastorale et participent ainsi à l'autorité du Christ Lui-même. (LG21 et 28)

Les prêtres tout en étant membres de la communauté exercent une autorité de service à l'égard de tous et sont, par leur ordination, distincts des autres fidèles sans en être séparés.

Cependant le concours de tous à l'œuvre commune exige la reconnaissance par les pasteurs des "ministères" des laïcs. (LG30)

Cette communion ecclésiale à la base de la synodalité a pour raison d'être la fidélité à l'Evangile, c'est pourquoi les pasteurs et les fidèles ont à "tenir conseil", délibérer, réfléchir et discerner ensemble ce qu'il y a lieu de faire et c'est l'avis de tous qui doit être sollicité. (c127 dans le CIC)

Personnellement je dirais que le terme "délibération" appliqué à l'Eglise n'est pas tout à fait juste et n'est pas équivalent à une délibération aboutie qui, elle, va jusqu'à une prise de décision collective. (Par l'ensemble des participants)

La procédure en Eglise n'est pas délibérative puisque la décision revient à une seule personne, l'évêque ou le curé.

Le gouvernement paroissial est donc consultatif et non délibératif, ceci constitue une limite pour l'exercice d'une forme de "démocratie" et de la synodalité.

Mais un commentaire plus ample sera fait plus loin dans ce travail.

³ A. BORRAS, "Communion ecclésiale et synodalité", Cahiers de la NRT, Ed. CLD, 2018, Paris

1.4 Le principe paroissial (inspiré de K. Rahner [4])⁴

Pour bien appréhender l'exercice de la synodalité au sein d'une paroisse il est nécessaire de rappeler les fondements théologiques et juridiques de cette institution d'Eglise, ce que K. Rahner appelle le "*principe paroissial*".

En effet, il s'agit bien de voir *si* et *comment* il est possible de mettre en œuvre une pastorale incluant la participation effective de tous les paroissiens, au choix, à l'élaboration et à la réalisation des projets pastoraux dans cette entité locale qu'est une paroisse.

Le principe paroissial s'applique conjointement au curé et aux membres territoriaux de la paroisse.

En principe la pastorale est exercée et dirigée par le curé (c'est le principe "curial") et se déroule sur le territoire de la paroisse (c'est le principe "de la paroisse").

Ces deux principes forment ensemble le "principe paroissial".

En pratique ce n'est pas aussi tranché et bien entendu le principe paroissial est limité par d'autres principes.

Ce principe paroissial est justifié dogmatiquement par la structure épiscopale de l'Eglise: L'Eglise se décompose en territoires délimités placés sous la juridiction d'un évêque, pasteur de son diocèse en responsabilité et en droit. (droit divin!)

La pastorale s'adresse à tout l'homme, à sa vie ordinaire en un lieu et à tous en tant que "peuple".

Mais la paroisse n'est qu'une partie du diocèse et est simplement de droit humain, donc n'est pas d'une nécessité égale à celle du diocèse.

Néanmoins, elle est un prolongement et une application pratique du diocèse territorial et elle réalise aussi le principe selon lequel un pasteur a la pastorale d'un groupe d'hommes réunis sous sa responsabilité et son autorité sur le même territoire.

Le principe paroissial est également justifié par l'exercice de la pastorale:

L'effort pastoral a besoin d'un milieu pour se déployer de façon mesurée et d'un centre auquel peuvent se référer toutes les activités pour assurer qu'elles gardent bien le souci du christianisme.

Ce centre ne peut être que l'autel, dans l'église paroissiale lieu de rencontre des sacrements, rattachée à l'évêché.

Le principe paroissial est ainsi justifié mais il est de droit humain dans l'Eglise et donc dépend du droit de l'Eglise.

En conséquence, tout chrétien catholique est soumis à un curé.

Ceci est déterminant en ce qui concerne la gouvernance paroissiale...

On peut trouver cette expression d'une "soumission" au curé peu attractive et quelque peu en "décalage" ou en contradiction avec d'autres principes et on pourrait se demander comment introduire une idée de participation dans l'Eglise et en particulier en paroisse si les paroissiens sont simplement soumis à leur curé!

⁴ K. RAHNER, "Le prêtre et la paroisse", Ed. Desclée de Brouwer, 1968, Paris

Mais il s'agit ici d'un principe, et il n'est pas absolu!

Le droit de la relation curé – paroissiens est assoupli par deux remarques:

- Le curé ne doit pas être le seul à s'occuper des paroissiens, son droit pastoral n'est pas exclusif, d'autres personnes peuvent se charger de certaines missions.

- Les paroissiens ne sont pas obligés d'accomplir leurs devoirs culturels dans le cadre paroissial.

De plus, il faut noter d'autres limitations du principe paroissial car il n'est pas le seul et ne peut seul dominer la pastorale, il ne doit pas entraîner un "étatisme ecclésial" et tout diriger.

- La paroisse n'est que de droit humain, c'est l'évêque qui l'institue et son fonctionnement nécessite plus que de simples principes car ce qui est visé c'est l'homme à qui est destinée la pastorale pour perfectionner sa vie chrétienne.

La pastorale ne doit pas être jugée en fonction du degré de satisfaction du curé.

- Le principe paroissial à lui seul est insuffisant car l'homme auquel s'adresse la pastorale est un être multiple qui dépend des transformations sociologiques:

On peut noter la mobilité territoriale, la diversité des occupations, l'appartenance à divers groupes, la dispersion des familles...

La pastorale ne peut donc s'appuyer uniquement sur le principe paroissial et doit se déployer aussi au-delà du cercle "accroché" à la paroisse comme centre territorial.

- D'autre part, si la pastorale ne s'adresse pas qu'à l'être humain en général mais au contraire doit prendre en compte sérieusement les différents domaines de vie des gens, il est raisonnable de penser qu'un curé à lui seul puisse difficilement réunir toutes les aptitudes humaines, scientifiques, expérientielles... nécessaires à la rencontre de tous ces besoins pastoraux.

Dans ces situations le principe curial ne peut être appliqué et des activités pastorales "ciblées" peuvent être confiées à des personnes et dispositifs spécialisés.

Cela ne dispense pas le curé de son droit et de son devoir de veiller à l'aboutissement chrétien des activités.

- Par ailleurs encore, l'individu dans l'Eglise doit pouvoir disposer d'un droit propre et, selon K. Rahner, des formations de communautés "libres" à l'initiative d'individus chrétiens doivent être permises.

Néanmoins, cette décision relève de l'autorité ecclésiastique mais elle ne peut être arbitraire, le bien-fondé d'un refus de permission doit être prouvé.

A cet égard, K. Rahner rappelle que Pie XII en 1946 (j'étais petit enfant!), indique que l'Eglise reconnaît le principe de subsidiarité.⁵

Son application ici signifie que la formation d'une activité pastorale à l'initiative des fidèles ne peut être empêchée et reprise au compte de l'autorité ecclésiastique que s'il y a pour cela des raisons contraignantes.

⁵ A propos d'une action, principe selon lequel une compétence supérieure n'intervient que si l'action ne peut être réalisée aussi efficacement au niveau inférieur.

(fixé pour le partage de compétences entre l'UE et les Etats membres)

Le code de droit canonique contient un ensemble de règles à suivre pour la formation de groupes "hors paroisse".

Certes un groupe libre ne peut se dire association d'Eglise sans l'approbation ecclésiastique mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas ecclésial.

Il faut remarquer aussi que des groupes "non paroissiaux" peuvent être ouverts à des relations avec le clergé paroissial ce qui constitue une opportunité d'action pastorale indirecte mais salubre et prometteuse, je pense en particulier à des mouvements de jeunes ou d'action sociale ou à des associations caritatives ou à des écoles...

On voit que le principe paroissial n'est pas unique et peut être dépassé pour le rayonnement de la communauté chrétienne et sa mission.

Ce rappel de K. Rahner est bien en lien avec ma thèse car il montre que le principe paroissial, bien que structurant en pastorale, n'est pas suffisant et ne peut s'appliquer efficacement que conjointement avec la participation des laïcs, même si cela peut y apparaître de façon que je qualifierais de "seconde" ou "par défaut". (par manque de capacité du curé...)

Or, depuis l'édition de cet ouvrage (1968) les choses ont évolué, surtout à la suite du concile Vatican II et des nombreux synodes tenus ces dernières décennies dans nos pays.

Aujourd'hui, la paroisse et le curé ont toujours la même justification théologique et juridique, mais la participation des fidèles se trouve nettement renforcée par le recours au concept de synodalité et à la création d'organes de consultation institutionnels.

Néanmoins, même si les laïcs occupent largement le terrain paroissial ils restent soumis à l'autorité du curé qui reste juridiquement le seul à décider.

Mais le droit n'est pas tout et Saint Bonaventure le rappelle de manière apaisante:

" ... là où c'est utile, il faut observer la rigueur du droit positif; mais il faut la mitiger là où elle compromet le salut... Car ce qui a été institué en vue de la charité ne doit pas travailler contre elle. Amen. Ici la fin de notre question."

En pratique on note des avancées importantes depuis plusieurs décennies en matière de participation des laïcs et du partage de la charge pastorale avec le curé.

En empruntant le langage de K. Rahner je dirais que le principe paroissial est dorénavant limité par le "principe synodal" valorisé par le pape François.

Je pense que, tant les pasteurs que les fidèles, tous sont disposés à la recherche du meilleur équilibre.

Mais dans quelle mesure?...

2. Du point de vue théologique

2.1. Théologie biblique

On pourrait avoir tendance à retenir et interpréter des textes bibliques de façon qu'ils puissent être invoqués pour justifier une affirmation, une opinion, un choix éthique, une préférence...

Ce fait peut avoir une influence sur l'exercice de la synodalité et particulièrement sur la façon de gérer les activités pastorales en paroisse en organisant la participation des paroissiens aux décisions.

En effet, des personnes convaincues du bien fondé d'une forme d'activité peuvent faire référence à un texte biblique et en faire une interprétation concordante avec leur projet alors qu'une autre interprétation est possible et montre une discordance.

Cette difficulté herméneutique apparaît à deux niveaux:

a) Dans les conflits rencontrés à propos des questions concrètes qui se posent lors des choix d'activités pastorales en paroisse.

b) Dans la fixation des limites d'un processus synodal et même pour la justification d'un tel processus (faut-il consulter tous les paroissiens?).

Au niveau a):

Je note que les Eglises considèrent comme clé de lecture centrale, Jésus Christ, en tant que c'est L'Evangile qui oriente tout agir dans l'Eglise. Cela veut dire qu'un choix pastoral peut faire l'objet de consultation, de discussions et de recherche de consensus entre les paroissiens, mais aussi qu'il doit être évalué et confirmé à la lumière de l'Evangile.

Mais des différences d'interprétation sont possibles et doivent être gérées, la synodalité a besoin des théologiens et exégètes pour s'exercer dans la vérité et éviter le subjectivisme.

Au niveau b):

On peut trouver dans la Bible des paroles, des récits qui montrent l'application du principe synodal et qui ainsi justifient et (re)commandent l'instauration de la synodalité dans l'Eglise c'est-à-dire l'organisation institutionnelle de la participation de tous dans les différents lieux communautaires où s'élabore la pastorale, en particulier en paroisse.

-Un épisode "fondateur".

(Ac 15): Dans ce récit où Paul et Barnabé sont envoyés à Antioche il est question d'un "conflit" et de "discussions", de se "réunir pour examiner cette affaire", de "la grâce du Seigneur Jésus", d'une "assemblée qui écoute", de "décision avec toute l'Eglise", de "décision à l'unanimité" et d'"invitation à se mettre en route"...

On y reconnaît les phases principales d'un processus synodal applicable tant au sein d'une paroisse (Conseil pastoral) que d'un diocèse (synode) ou même d'un concile.

On peut considérer cette démarche comme une méthode sage et efficace pour la gestion des conflits dans nos communautés.

-L'implication de tous les baptisés.

Tous, baptisés, sommes investis d'un sacerdoce nouveau, un sacerdoce royal qui nous engage tous à témoigner de Dieu à la façon de Jésus Christ (1P 2 5)

-Les charismes.

Cette coresponsabilité, chacun peut l'exercer en fonction de ses propres capacités et des dons spirituels qu'il a reçus et que l'on désigne par le terme "charisme".

Cela veut dire concrètement que nous avons à nous investir dans ce que nous faisons de mieux personnellement pour le bien commun. (1Co 12 4) (Ep 4 11.12)

Mais ce qui est fait par chacun doit concourir à l'unique résultat qui est de parvenir à témoigner d'une vie chrétienne édifiante.

-Liberté et charité.

Ce résultat ne peut être atteint que si tous les membres de la communauté oeuvrent ensemble dans la liberté et la charité, confiants les uns dans les autres sans chercher à dominer. (Ga 5 22)

-La primauté du Christ

C'est le Christ qui doit rester le modèle, la Tête, pour nos communautés paroissiales. (Ep 1 23) (Col 1 19) (Col 2 9.10)

-Se mettre à l'écoute.

La synodalité se pratique par la parole, l'écoute, l'échange, l'accueil, en se laissant interroger par les événements, en ayant recours à la parole du Christ. Cela exige une attitude réceptive et la volonté de prendre la parole, de se rassembler pour progresser. (Lc 24 13-35)

Ces quelques références bibliques suggèrent que la recherche de la vérité dans l'agir chrétien est à faire collectivement avec méthode.

Mais plus fondamentalement, la synodalité a une raison d'être dans le processus de transmission et de réception du contenu biblique jusqu'aux destinataires.

Ce rapport entre la théologie biblique et la synodalité peut être démontré en posant deux thèses conjointes:

T1- La synodalité se réfère à la Bible et a besoin de la théologie biblique pour approcher la Vérité, le sens de l'Écriture.

T2- La théologie biblique a besoin de la synodalité pour son expression, sa réception et son application dans le présent.

Ces deux thèses concernent le processus de transmission des articles ou objets de foi contenus dans la Bible.

Je tente ici d'argumenter T1 et T2.

Pour la rigueur de l'exercice dans le cadre de ce travail je retiens seulement les éléments basiques suivants :

- Synodalité: maître-mot: écoute, dialogue
 - faire chemin ensemble
 - donner la parole à tous
 - pour rechercher et exprimer la volonté du Christ.
- Théologie biblique: étude de la théologie dans la Bible
 - sens théologique des textes
 - relation entre texte et vie chrétienne
 - pour transmettre la Parole de Dieu dans son actualité.

La synodalité est un principe ecclésiologique selon lequel l'Eglise vise à prendre en compte la difficulté de confesser une foi commune dans un contexte évolutif et multiculturel.

La théologie est chargée de porter au langage la confession de foi témoignée par la révélation et doit donc délivrer au monde un message "audible", elle ne peut le faire qu'en bonne connaissance du contexte, du destinataire, du monde.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'établir une communication fructueuse entre la théologie (les théologiens) et les fidèles situés dans le monde, dans leur vie ordinaire.

Cela demande une écoute mutuelle, une intercompréhension, une implication du plus grand nombre et on voit en cela la caractéristique principale de la synodalité.

Il est question de penser et d'exprimer avec justesse par nos propres mots le fondement de ce que disent les Ecritures et on ne peut se passer pour cela d'interroger nos contemporains.

En conséquence,

1. Si la théologie biblique a la prétention d'"ajuster la tradition au besoin du destinataire", elle doit être synodale dans sa transmission, dans sa réception.
2. Si l'Eglise, les pasteurs et les fidèles, c'est-à-dire l'ensemble du peuple de Dieu, veulent approfondir leur foi, au plus près de la Vérité révélée, ils doivent aller ensemble à la source biblique, à la théologie biblique.

Le rapport entre théologie biblique et synodalité se trouve donc en aval (1) et en amont (2).

Au-delà de cette démonstration rapide de premier niveau je trouve chez plusieurs auteurs de sérieux supports pour ces affirmations:

[1] B. Bourguine, *Pour un exercice libre et public de la raison théologique*, RTL, 2009.

"La théologie doit tenir à son statut confessant mais sans esquiver le monde tel qu'il est"

"Le théologien...est responsable devant la communauté des croyants..."

[2] B. Bourguine, *Quelle théologie biblique aujourd'hui ?* 2018.

"Théologie biblique...exégètes et théologiens qui occupent un espace commun entre l'explication du texte biblique et son application à la situation de destinataires identifiés"

"on ne comprend pas l'Ecriture tant qu'on n'a pas exposé sa signification dans le présent"

En référence à K. Barth: "Une attitude ecclésiale est requise de la théologie appelée à se placer dans l'aujourd'hui de l'Eglise, pour discerner les incidences actuelles de la Parole de Dieu"

[3] K. Barth, *L'Épître aux Romains*, préface.

"je suis résolument de l'avis que son contenu (la théologie dans l'ouvrage) concerne tout un chacun parce que sa question est la question de chacun"

cependant, K.Barth indique que ce n'est pas simple!

[4] K. Barth, *Esquisse d'une dogmatique*, 1946.

"la dogmatique ne peut remplir son rôle qu'en demeurant liée aux circonstances actuelles de l'Eglise"

"l'Eglise doit perpétuellement s'interroger sur le degré de corrélation, de correspondance, entre le dogme et le message qu'elle proclame"

[5] J-M Sevrin, *L'exégèse critique comme discipline théologique*, RTL, 1990.

L'exégèse donne le sens du texte, mais il reste à considérer "sa réception dans toute la tradition chrétienne et comment, en même temps qu'il éclaire et ressourçe la foi de l'Eglise, il reçoit d'elle son éclairage".

[6] Vatican II, LG, 35

"Aussi les laïcs s'attacheront-ils avec diligence à approfondir la vérité révélée..."

A cette fin les chrétiens doivent pouvoir communiquer avec les exégètes et théologiens et recevoir tout l'éclairage souhaité dans la réalité de leur existence.

En application à la paroisse, la participation de tous ne concerne pas seulement les décisions "domestiques" (planning des célébrations, choix des lieux, aménagement de l'église, choix liturgiques...) mais concerne aussi et surtout les orientations et les progrès de la vie chrétienne de la communauté, interne et externe, ce qui inclut la connaissance dogmatique requise pour ne pas se tromper collectivement et rester fidèle à l'évangile.

Il s'agit pas moins que de définir les critères de discernement en pastorale pour que les décisions soient reçues par tous sans céder au subjectivisme, au laxisme ou à la mode ou encore à une majorité trop influente.

2.2. Théologie fondamentale

Le gouvernement de l'Eglise doit lui permettre de remplir sa mission qui est de proclamer l'Evangile, dispenser les sacrements et diriger les communautés, dans un "esprit pastoral" et le respect des différentes cultures.

Cela ne peut se faire qu'en dialogue avec tous les membres, comme le souligne le pape François dans l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*.

Mais c'est également par un examen de ses assises théologiques qu'on peut se convaincre de la nécessité de ce dialogue, présent dans ce que l'on nomme aujourd'hui "synodalité".

2.2.1. L'institution synodale [Source: Dictionnaire critique de théologie]

Le "synode" désigne une assemblée de représentants légitimes et compétents de l'Eglise visant des résolutions en matières théologiques, disciplinaire et juridique afin de réaliser l'unité et la communion de l'Eglise.

Cette institution synodale apparaît dans les crises du 2^{ème} siècle et a pour modèle le "concile des apôtres" (Ac 15).

Elle répond à quelques critères: légitimité des participants (évêques, prêtres, diacres et aussi laïcs), fidélité à la tradition, liberté de parole, la publicité, la participation du peuple, la réception par l'Eglise.

Dans l'Eglise catholique l'élément synodal se trouve en relation avec l'élément hiérarchique mais la dimension communion se manifeste dans diverses assemblées, en particulier le conseil pastoral diocésain et le conseil pastoral paroissial qui lui, se trouve au plus près des paroissiens et est présenté dans le code de droit canon. (CIC 1983, can.536)

Bien que ces organes n'aient qu'une fonction consultative ils contribuent au développement du dialogue et de l'unité.

On peut se demander comment la synodalité peut trouver place dans un dispositif gouvernemental institutionnel organisé hiérarchiquement et dont le pouvoir est de droit divin, du niveau de l'Eglise universelle jusqu'au niveau paroissial?

Une réponse théologique consiste à rappeler que tous les membres du peuple de Dieu sont véritablement égaux et à ce titre coopèrent tous par droit et devoir à la mission de l'Eglise.

2.2.2. L'Eglise [5]⁶

Pour s'engager dans la pratique de la synodalité il apparaît donc utile de la situer dans la conception théologique de l'Eglise.

Y. Congar indique que pour définir l'Eglise les théologiens anciens proposaient une expression plutôt sociologique: " *l'assemblée des croyants ou des baptisés* " mais aussi cette autre expression: " *l'Eglise est faite par la foi et les sacrements* ".

L'Eglise est sacramentelle mais pas seulement, elle est aussi apostolique et hiérarchique.

Le Christ poursuit son œuvre de réconciliation du monde par son Esprit de façon invisible, Il la réalise aussi de manière visible par un ministère d'hommes.

⁶ Y. CONGAR, "Esquisses du mystère de l'Eglise", Ed. du Cerf, 1966, Paris

Deux activités sont conjointes, celle de l'esprit, invisible, interne, et celle du corps apostolique, visible, externe, les apôtres et leurs successeurs.

Ces deux activités sont liées comme il apparaît au mode de décision de l'assemblée de Jérusalem: "*Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous...*" (Ac 15, 28)

Le Christ agit dans l'Eglise par le moyen d'hommes investis de pouvoirs spirituels pour réaliser son œuvre.

La mission de ces hommes, depuis le début, comprend trois activités:

- Ils témoignent par la parole de la médiation du Christ

- Ils sont les ministres des sacrements

- Ils sont les chefs des communautés de fidèles (on peut noter ici un élément déterminant pour la synodalité)

L'Eglise est une société, dans un sens c'est une société comme une autre mais par un autre côté elle est différente des autres sociétés humaines car son bien commun est la vie divine et ses sujets sont constitués par elle-même. (on est sujet de l'Eglise par adhésion à l'Eglise, par un acte d'Eglise, on est membre de la société politique par la naissance).

La société politique n'exerce qu'un pouvoir de gouvernement, l'Eglise a en plus, un pouvoir d'enseignement et de sanctification.

Les pouvoirs de la société politique lui viennent des exigences du bien commun qu'elle doit assurer.

Les pouvoirs de l'Eglise lui viennent directement du Christ et l'Eglise ne les exerce qu'au nom du Christ qui est son chef.

Bien sûr le Christ n'est pas présent corporellement, visiblement mais il l'est bien spirituellement et ce n'est que du point de vue de la visibilité que la hiérarchie le représente.

Dans l'Eglise tout vient d'en haut, de Dieu, du Christ, par les apôtres.

La société politique se donne une constitution, construit une cité à partir d'idée ou d'idéologie.

L'Eglise, elle, trouve sa loi en elle-même à la manière d'un être vivant, d'un corps biologique.

En catholicisme on pense que l'Eglise en elle-même, dans son ensemble, ne peut défaillir, mais les individus en elle sont faillibles et on sait que bien des fautes et des infidélités ont été commises par des hommes d'Eglise, il faut y reconnaître la responsabilité du clergé en particulier de la Curie romaine, en lien avec la révolution de la Réforme.

Mais l'Eglise évolue et ces dérives engendrent le progrès dogmatique, sachant que les dogmes ne proposent la vérité que partiellement et souvent de manière défensive plus que par enseignement positif.

De grands mouvements théologiques se sont produits dans l'Eglise dont on peut apprécier l'issue si marquante de Vatican II.

L'Eglise montre une vie de groupe, tout chrétien se situe concrètement dans l'Eglise au niveau le plus proche d'abord, le niveau paroissial.

C'est au sein de la paroisse que les fidèles sont pris en charge du début à la fin de leur vie par la communauté sous l'autorité d'un curé.

Au-delà ils obéissent à un évêque au niveau diocésain et cette unité s'étend à tous les croyants d'un même pays et au-delà encore à tous les catholiques dans le monde sous l'autorité du Pape.

Mais toute cette organisation n'a qu'un but: susciter dans le monde de la foi et de l'amour pour le Christ et pour Dieu.

Je pense que cette présentation de l'Eglise, assez brève et surtout doctrinale, clarifie bien le statut particulier de cette institution.

On peut y voir que le gouvernement de l'Eglise est réservé aux ministres ordonnés et les fidèles n'y sont guère présentés activement.

Il faut donc clarifier aussi le statut de ces fidèles "non ordonnés" mais acteurs majeurs de la pastorale paroissiale et de la synodalité.

2.2.3. Les laïcs (Source: Dictionnaire critique de théologie [6])⁷

On dit laïque ce qui est indépendant de toute confession religieuse. (Etat laïque, enseignement laïque...)

Au cours de l'histoire le pouvoir spirituel (celui de l'Eglise et du Pape) et le pouvoir temporel (celui des Princes) s'opposèrent violemment et le conflit aboutit à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans l'Eglise, est laïc celui qui n'appartient pas au clergé.

Suite à la Réforme, l'Eglise catholique accentua le contraste entre les clercs (L'Eglise enseignante) et les laïcs (l'Eglise enseignée).

Mais au XXIème siècle les évolutions sociétales et ecclésiologiques et surtout le concile Vatican II, ont provoqué des réflexions théologiques et des textes sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde. (Synode Romain 1987)

La notion de laïcité définie négativement (...qui n'a pas reçu le sacrement de l'ordre) permet commodément de distinguer les membres du peuple de Dieu selon l'état de vie et les activités ministérielles.

Selon le CIC, il y a les fidèles "ceux qui par le baptême sont constitués en peuple de Dieu" et parmi eux il y a "les ministres sacrés qui en droit sont appelés clercs et les autres qui sont appelés laïcs".

Mais cela ne définit pas positivement le laïcité.

Que peut-on faire ou dire de plus dans ce sens?

On pourrait:

- Promouvoir la spécificité des charismes propres à des mouvements laïcs.

Mais ce serait réserver la responsabilité ecclésiale institutionnelle aux clercs...

- Concevoir l'apostolat des laïcs comme un mandat de la hiérarchie.

Mais ce serait faire de l'apostolat des laïcs une volonté de la hiérarchie et dévaloriser la tradition biblique et l'appartenance fondatrice au peuple de Dieu...

⁷ D. BOURGEOIS, "Laïc/laïcité", Dictionnaire critique de théologie, J-Y. Lacoste, Dir. PUF, 2007, Paris

-Etablir ce que les laïcs peuvent faire ou non par référence aux prêtres et aux diacres. Mais ce serait se limiter à l'aspect purement fonctionnel et à une adaptation au manque de prêtres...

-Retenir le caractère séculier comme propre aux laïcs.

Mais ce serait laisser aux clercs les affaires de l'Eglise et aux laïcs les affaires temporelles...

Ces différentes options dichotomiques ne sont pas satisfaisantes théologiquement.

Alors?

Pour mieux définir le laïcat on peut faire appel au caractère sacramental de l'Eglise qui implique que l'Eglise est signe et moyen de l'union à Dieu et de l'unité de tout le genre humain. (LG 1)

L'Eglise se manifeste ainsi par les actes de tous ses membres fondés par le sacerdoce commun ou royal des baptisés: Tous les membres, laïcs ou clercs, sont concernés au même titre de baptisés, par cette existence sacerdotale. (Rm 12 1)

La question n'est donc pas d'être laïc (non clerc) mais d'être baptisé. (Dans la tradition biblique, laïkos est celui qui appartient au peuple de Dieu)

On passe donc d'une définition canonique négative à une reconnaissance positive du sacerdoce royal ou commun, baptismal, tant dans le monde que dans l'Eglise.

Cependant il existe bien aussi un sacerdoce ministériel...

Quel rapport entre les deux?

On trouve dans Vatican II :

"Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre, l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ."

Les deux sacerdoce signifient donc la même réalité mais dans deux ordres différents, sous deux aspects différents.

Le sacerdoce baptismal permet d'envisager pour les laïcs les trois fonctions prophétique, royale et cultuelle:

-Tout ce qui relève de la confession, du témoignage et de la proclamation de foi appartient de plein droit à tous les baptisés, seule l'authentification revient au ministère.

-L'exercice de la charité est aussi le fait de tout baptisé et de toute existence chrétienne, seule l'unification des charismes en vue de la communion relève formellement du sacerdoce ministériel.

-Le culte est l'œuvre de toute l'assemblée, toute action liturgique est l'œuvre de tous, le sacerdoce ministériel y manifeste par la présidence, l'initiative du Christ.

Dans cette perspective la réalité du sacerdoce ministériel serait subordonnée à celle du sacerdoce royal.

Selon ma compréhension, on peut voir dans une telle conception théologique une reconnaissance fondamentale de la dignité et de la place des laïcs dans l'Eglise.

Je pense que c'est une place qu'un grand nombre de chrétiens n'a pas osé ou voulu (ou pu) prendre dans la pratique pastorale paroissiale jusqu'à la moitié du 20^e siècle et que beaucoup découvrent de plus en plus aujourd'hui.

Il ne s'agit évidemment pas de dévaloriser la fonction des pasteurs pour revaloriser celle des laïcs, pour rééquilibrer comme on le ferait avec les deux plateaux d'une balance!

Mais je pense qu'il serait aussi erroné de confondre les deux ou d'ignorer les différences.

Il me semble que des progrès peuvent être faits par une meilleure compréhension et réception de Vatican II en particulier de la constitution *Lumen Gentium*.

Il est remarquable que le chapitre II concerne le peuple de Dieu et se trouve AVANT la constitution hiérarchique de l'Eglise qui fait l'objet du chapitre III. (cette observation a fait l'objet d'un commentaire par le professeur J. Famerée, ucl, 2018-2019)

J'en déduis pour ma part que ce qui est premier est l'union à Dieu de l'ensemble des chrétiens.

C'est sur ce socle que l'Eglise trouve son fondement et peut construire, c'est là que se déploie le sacerdoce commun, qui est commun, à mes yeux, non pas parce qu'il est propre aux laïcs mais parce qu'il concerne tous les fidèles y compris toute la hiérarchie, les prêtres et les diacres, tous au titre du même baptême.

Ainsi, selon mon raisonnement, le sacerdoce commun qui précède chronologiquement le sacerdoce ministériel, le précède aussi théologiquement

Dans ce sens on pourrait dire que le sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun, comme on peut le dire de la hiérarchie qui est au service des fidèles.

C'est là une réalité remarquable et qui qualifie le laïcat de la façon la plus éminente.

Elle constitue une référence incontestable pour la synodalité.

Bien entendu, dans la pratique de terrain en paroisse la question de l'attribution des rôles et des tâches est parfois épineuse et peut provoquer des conflits. Il est possible de les gérer et d'en faire une source de progrès si on a de part et d'autre une juste conscience des réalités des sacerdoxes respectifs.

2.3. Théologie pratique

La théologie pratique tente de prendre en compte à la fois l'étude empirique et les références théoriques pour comprendre et orienter la pratique de terrain dans l'Eglise et sa présence dans le monde.

Elle s'intéresse à l'expérience des chrétiens et la met en relation avec la Bible et la Tradition. Pour s'intéresser à l'expérience des chrétiens, l'Eglise devrait leur donner l'occasion de s'exprimer mais surtout d'intégrer leur expérience dans les projets pastoraux.

C'est bien en cela que la synodalité est requise tant au niveau paroissial qu'au niveau diocésain. C'est ce que promeut la théologie pratique.

2.3.1. La participation (source: Précis de théologie pratique [7]) ⁸

Marc Pelchat propose un fonctionnement synodal et le présente sous l'angle de la participation, son approche me semble particulièrement attractive.

L'idée de départ est que le christianisme valorise la personne comme sujet actif et responsable.

En lien avec le baptême, le sacerdoce baptismal fait participer tous les chrétiens au sacerdoce du Christ.

Cependant, un sacerdoce "ministériel" a été institué et a été mis en avant dans l'Eglise, et ce n'est que depuis Vatican II que dans l'Eglise catholique on a valorisé la participation des fidèles au ministère de toute l'Eglise.

Mais cela n'empêche pas vraiment les ministres ordonnés de prendre une place parfois excessive dans le fonctionnement de l'Eglise.

A ce propos, je pense qu'il est différent de dire que:

<limiter l'autorité des ministres consacrés permettrait aux autres fidèles d'exercer pleinement leurs droits et devoirs>

Ou bien de dire que:

<le progrès consisterait à permettre aux fidèles plus de "collaboration" à l'exercice de l'autorité pastorale>

En effet, dans cette deuxième approche les fidèles restent très dépendants de l'autorité hiérarchique dans leurs interventions et ne leur permet pas de prendre la place qui leur revient d'emblée.

Dans l'Eglise catholique la primauté revient au sacerdoce commun des fidèles. (CIC, c204)

Selon M. Pelchat on peut regretter que le code maintienne la division en deux catégories ecclésiales de fidèles avec une distinction nette entre laïcs et "ministres sacrés".

Il indique aussi que Vatican II a davantage considéré les laïcs sous l'aspect de leur vie dans le monde que sous l'aspect de leur vie active dans l'Eglise.

Je pense que cela n'est pas favorable à la reconnaissance de la juste place des laïcs.

De même, certains experts canonistes estiment qu'il serait nécessaire de mieux préciser les droits de tout baptisé.

⁸ M. PELCHAT, "Participer:devenir sujet actif dans l'Eglise", Précis de théologie pratique, G. Routhier, M. Viau, Lumen Vitae, 2007, Namur, Paris

Certes, le code de droit canonique traite de la participation de tous les fidèles à la mission de l'Eglise (c216) mais la part propre des fidèles laïcs n'est pas précisée.

Evidemment il y a une diversité de rôles, une participation différenciée, mais ce doit être dans le cadre d'une égalité foncière qui est difficile à réaliser.

Le droit à la participation entraîne la responsabilité personnelle du chrétien comme sujet actif et libre dans l'Eglise et ici est confirmée la dimension synodale de l'institution.

M. Pelchat envisage la participation des fidèles dans quatre voies:

La liturgie, la mission de l'Eglise, l'interprétation de la parole et le gouvernement.

- La liturgie

Depuis Vatican II (SC) la participation des fidèles est confirmée dans la célébration: c'est toute l'assemblée qui célèbre unie au Christ.

Dans l'action liturgique les fidèles vivent une expérience collective et aussi une expérience individuelle de participation active.

Selon ma compréhension, cette possibilité de participation est offerte à tous même si certains membres de l'assemblée effectuent davantage de tâches.

A cet égard, je pense que les différentes tâches pourraient être confiées au plus grand nombre possible de participants en les distribuant de célébration en célébration selon les souhaits et les talents.

Cela relève aussi d'une mentalité synodale.

- La mission de l'Eglise

En vertu du sacerdoce universel la mission de l'Eglise est bien celle de tous les croyants.

Tous ont la responsabilité de témoigner de l'Évangile dans la vie quotidienne et de servir l'humanité avec l'Évangile comme source d'engagement.

- L'interprétation de la Parole

On reconnaît aujourd'hui (Vatican II) que tous les croyants participent au développement de la formulation et de l'actualisation du message chrétien.

On pourrait dire qu'il y a un risque d'interprétation personnelle, mais les institutions ecclésiales ont la capacité de réguler.

Par ailleurs, le Magistère n'est pas non plus totalement à l'aise en avançant dans la foi avec le peuple et en échangeant avec lui.

A côté d'un système normatif il doit y avoir un espace de débat et donc synodal.

- La vie et le gouvernement de l'Eglise

Vatican II a vraiment mis en avant la participation des laïcs dans l'Eglise.

L'Eglise est une communion où tous les fidèles prennent une part active, les distinctions de charges et de ministères sont secondes.

L'Eglise aujourd'hui remet en valeur l'idée de synodalité en créant des institutions au niveau proche du peuple croyant, selon le principe de la priorité de l'Eglise locale.

C'est en développant des processus de fonctionnement synodal, de décision et de consultation élargie que les chrétiens deviennent majeurs et vraiment responsables.

C'est un chantier important pour la théologie pratique et l'ecclésiologie.

2.3.2. Gouverner en Eglise (source: Précis de théologie pratique [8]) ⁹

La question de la synodalité rejoint évidemment la question de la gouvernance de l'Eglise.

G. Routhier pose la question: *Que signifie gouverner l'Eglise de Dieu?*

Peut-on concevoir cette gouvernance sur le modèle de gouvernance des sociétés civiles?

La difficulté est de tenir en équilibre la prise de distance par rapport au monde et l'inscription dans le monde.

Adopter des modèles des Etats ou des organisations ou bien tenter d'extraire de l'Evangile un modèle, ne peut être satisfaisant.

Les sciences de gestion peuvent être très contributives mais ne peuvent remplacer une réflexion théologique sur ce qu'est gouverner en Eglise.

Certes, il y faut une bonne gestion des ressources humaines et matérielles mais pas seulement!

Gouverner l'Eglise est plus qu'obtenir rendement et croissance.

Que faut-il d'un point de vue théologique?

G. Routhier propose quelques significations:

- Rappeler l'origine et la mission

Gouverner l'Eglise c'est d'abord s'assurer qu'elle reste fidèle à sa mission comme témoin de l'amour de Dieu pour le monde.

- Eveiller les charismes

Assurer la collaboration de tous pour réactiver sans cesse cette mission et mettre à profit tous les dons et capacités des fidèles. (LG30) (LG37)

- Accueillir les initiatives

Les fidèles agissent par leur propre volonté et créativité et tout ne doit pas être initié par la hiérarchie.

- Coordonner les initiatives et charismes

La grande diversité des apports de tous les fidèles exige d'unifier tous les efforts.

- Agir synodalement

Trois principes coexistent dans l'Eglise:

⁹ G. ROUTHIER, "Gouverner en Eglise", Précis de théologie pratique, déjà cité.

- l'autorité hiérarchique
- la collégialité
- la synodalité

Aucun des trois n'est souverain, cela peut provoquer des tensions.

Si la gouvernance de l'Eglise ne peut se limiter à une activité gestionnaire, cela ne la soustrait pas aux règles humaines et sociétales, qu'elle peut mettre à profit.

DEUXIEME PARTIE

Pratique de la synodalité en paroisse

Dans cette deuxième partie la démarche synodale sera examinée sous l'angle organisationnel au sein d'une paroisse.

Elle existe bel et bien depuis plusieurs décennies, au moins de manière informelle, mais je pense qu'elle mérite d'être conçue et exercée de manière systématique.

Même si certains redoutent ou rejettent l'emploi de cette terminologie, personnellement je pense qu'il est souhaitable de se donner des objectifs de performance et de professionnalisme, au service de la finalité pastorale.

Je propose un examen en 4 questions pour (re)préciser pourquoi la synodalité en paroisse, pour décrire le terrain sur lequel elle s'avance, pour qualifier les acteurs qui s'y emploient et avec quels moyens et méthodes.

Cet examen est à la fois prospectif et évaluatif.

1. Pourquoi la synodalité en paroisse?

On pourrait répondre très rapidement à cette question en rappelant que l'Eglise est par nature synodale et que le pape François la recommande expressément.

On pourrait dire aussi que tout le développement conceptuel qui vient d'être fait en première partie permet de justifier pleinement la pratique synodale.

Mais ces réponses formelles, bien qu'elles constituent un incitant majeur, ne sont pas suffisantes et doivent être complétées.

En effet, si on considère que la synodalité s'exerce à proprement parler au sein d'assemblées "synodales" qui sont organisées au niveau diocésain, il n'est pas forcément prévu de telles assemblées au niveau paroissial.

Cependant, la question de la coresponsabilité des paroissiens et de leur participation aux activités pastorales est majeure et il est possible de la développer à l'échelle très locale et même dans tous les groupes de fidèles qui se constituent institutionnellement ou spontanément dans la paroisse.

On pourrait penser que le synode diocésain est suffisant car il mobilise l'ensemble des paroisses qui bénéficient ainsi des décisions et des avancées résultant d'une large consultation des fidèles représentatifs du peuple diocésain.

Certes, un synode diocésain est un événement qui, s'il est bien conçu et bien réalisé, permet un progrès dans l'unité et la communion au sein du diocèse (appelé Eglise locale), mais il ne peut atteindre directement qu'une faible proportion des fidèles et ne peut envisager des réponses concrètes à toutes les demandes exprimées et ne peut instruire toutes les spécificités présentes dans des centaines de paroisses.

C'est pourquoi il apparaît judicieux de réaliser des exercices semblables au niveau de chaque paroisse afin de donner l'occasion à tous les paroissiens de s'exprimer et de contribuer au dynamisme pastoral.

Cette façon de fonctionner est également bénéfique par le fait qu'elle favorise le sentiment d'appartenance et permet de mettre en valeur les spécificités et les projets locaux.

En outre c'est une méthode très performante pour assurer la continuité des travaux d'un synode en appliquant les décrets synodaux sur le terrain de manière concertée et consensuelle.

Pourquoi encore la synodalité en paroisse?

Parce que c'est le seul modèle qui respecte la personnalité de chacun tout en assurant au mieux l'unité et l'esprit de groupe.

Il est devenu impensable en modernité d'imposer des normes et des règles qui ne laissent pas de place au jugement et à la réception par les destinataires, en les maintenant ainsi dans un état de minorité, plus de deux siècles après les Lumières!

J'évoquerai aussi le vécu concret d'une communauté paroissiale où de multiples questions se posent qui n'ont pas de réponse unique et parfaitement satisfaisante.

On peut alors se demander où trouver des repères sûrs pour le discernement.

Ils ne sont pas forcément donnés par la hiérarchie diocésaine, même si des aides aux paroisses sont prévues. (et on aimerait bien interpeller François! mais...)

Heureusement il y a la Bible, l'Évangile est notre source salutaire, oui mais le recours aux textes donne lieu à des différences d'interprétation et il reste souvent difficile de prendre des décisions normatives acceptables et comprises par tous dans la diversité situationnelle et culturelle.

Dans ce cadre le rôle des théologiens est de transmettre aux communautés chrétiennes (et aussi à tous les hommes!) le message évangélique de façon recevable dans la société humaine aujourd'hui.

En paroisses il revient aux pasteurs de prendre en compte la réalité de la vie des gens dans leurs contextes spécifiques très diversifiés.

Cela implique que la hiérarchie locale écoute vraiment tous les membres de la communauté paroissiale sans qu'aucun ne soit oublié ou considéré comme non concerné ou non intéressé ou pire (je n'ose y penser!) comme insignifiant...

C'est bien cela qui caractérise le procédé synodal.

Cette façon de fonctionner peut s'appliquer à tous les types de questions, dogmatique, liturgique, catéchétique, diaconie, gouvernance et même domestique et matérielle.

2. Sur quel terrain?

Il s'agit bien entendu de l'Église, mais quelles en sont les implications?

On pourrait dire que la présentation qui est faite de l'Église dans la première partie de ce travail ne fait guère de place aux fidèles comme sujets actifs du peuple de Dieu.

En effet, mais il s'agit ici d'une approche théologique moins familière aux chrétiens du 21^{ème} siècle.

Pourtant les fondements théologiques de l'Eglise sont à rappeler car dans notre monde sécularisé l'orientation générale vers les sciences humaines risque de réduire l'attention portée au caractère sacramentel de l'Eglise et d'amener les chrétiens à réfléchir leur vie communautaire surtout, voire exclusivement, en termes de relations humaines.

Ce risque est d'autant plus réel que les communautés chrétiennes ont souvent pour difficultés de fonctionnement principales, précisément, celles que rencontrent tous les groupes humains sur le plan psychosociologique dans leurs relations internes et aussi dans leur relation à l'autorité et au pouvoir.

Le terrain paroissial sur lequel se déploie la synodalité est donc à double base: une base divine et une base humaine.

Les deux sont indissociables et exigent autant d'attention de la part des fidèles.

Je pense que la démarche synodale peut et doit concerner les deux orientations sans les confondre mais sans les séparer.

L'avis et les questions des paroissiens sont à considérer tant pour ce qui concerne la doctrine que pour ce qui concerne la vie concrète des institutions paroissiales.

Le caractère divin, dogmatique, sacramentel doit être omniprésent relativement à la finalité des actions pastorales, mais ces actions sont bel et bien conçues et réalisées par des hommes au sein de l'institution humaine qu'est la paroisse dans le monde présent.

Vatican II fournit des indications claires sur la réalité sacramentelle de l'Eglise (LG) et sur sa relation au monde (GS).

Pour ma part je prends le parti de considérer la synodalité comme principe méthodologique pour favoriser le fonctionnement fructueux de la communauté paroissiale en tant que groupe humain.

Que ce groupe humain soit animé par l'Esprit Saint ne le dispense pas d'être performant et de rechercher les meilleurs résultats visibles même s'ils ne sont pas les seuls ni forcément les plus importants.

Dans cette perspective le terrain sur lequel se déploie la synodalité est le terrain humain institutionnel, celui de l'Eglise visible localisée en un lieu, la paroisse, "cellule" d'Eglise.

Comment caractériser ce terrain institutionnel paroissial et en quoi oriente-t-il la démarche synodale spécifiquement? La question est intéressante.

En effet, la synodalité initiée au niveau diocésain ou au niveau universel applique des méthodes et des moyens adaptés à la portée des questions traitées et à l'importance des territoires et populations concernés.

Il y faut une organisation et une administration amples et rigoureuses qui distancie quelque peu les intervenants.

Dans une paroisse (mes propos se rapportent à celles que je fréquente), on avance "à vue", les questions peuvent être posées en "face à face", le territoire est bien circonscrit, la critique des décisions est immédiate.

Les charismes se manifestent assez spontanément et les différences culturelles sont vécues dans le quotidien et la proximité, les gens se connaissent, ils s'apprécient ou parfois ont du mal à se supporter!

Les activités de "service public religieux" occupent une part importante du temps et des énergies de la part des agents pastoraux et des prêtres.

Une proportion importante des paroissiens se contente de consommer les célébrations et cérémonies cultuelles.

Les activités de diaconie sont bien considérées et jouissent d'une très grande autonomie par rapport au clergé, la synodalité y est bien présente en interne.

Les tâches à accomplir pour faire "fonctionner" la paroisse sont nombreuses et diversifiées, elles exigent une bonne organisation comme dans toute entreprise, une gestion rigoureuse des ressources matérielles et humaines.

C'est à cet égard que le management participatif peut être appliqué avec bénéfice et pas seulement au sein des équipes d'agents pastoraux car les objectifs pastoraux concernent tous les paroissiens.

Il s'agirait donc d'organiser le "concours de tous" c'est-à-dire la pratique synodale afin que les décisions prises et les actions conduites sur le plan humain soient bien reçues tout en étant ordonnées aux finalités pastorales.

On comprend alors la dualité spécifique du terrain paroissial ainsi que les difficultés et limites d'une démarche synodale en paroisse.

Une première difficulté survient lorsque les avis des paroissiens ne sont pas concordants avec les instructions diocésaines ou même avec les références doctrinales.

Dans ce cas le curé ne peut contester les instructions du diocèse auquel il doit obéissance, mais il doit aussi assurer une discussion éclairante et apaisante avec les paroissiens...

Une autre difficulté est liée à l'impossibilité de juger des effets d'une décision ou d'une action au niveau de sa réception spirituelle (invisible) par les destinataires, on ne peut évaluer que les résultats opérationnels (visibles) qui peuvent montrer une adhésion générale dans un groupe alors qu'une partie des membres se rallie simplement à une majorité influente dans l'espace paroissial.

Il est aussi difficile de gérer les écarts situationnels entre les gens et donc de rencontrer les demandes des uns et des autres, ce qui peut provoquer de la déception ou du rejet.

Je note aussi une différence entre la synodalité en paroisse et la synodalité au niveau diocésain, en effet, un synode diocésain réunit un grand nombre de fidèles, en équipes ou en assemblée, ces personnes sont des volontaires souvent engagés en pastorale ou du moins intéressés par l'exercice, ce qui génère une participation très contributive et un nombre élevé de questions et de propositions.

Au contraire en paroisse, on constate que les invitations à la réflexion et à l'expression ne remportent pas toujours grand succès et qu'elles ne mobilisent que quelques personnes hormis celles qui sont engagées dans un service pastoral.

C'est sur ce terrain particulier que la synodalité est à développer.

La triple question posée en introduction de ce travail semble bien avoir toute sa raison d'être!

3. Avec quels acteurs?

S'agissant du "concours de tous", tout paroissien peut être acteur de la synodalité.

Tous les paroissiens sont les acteurs principaux et indispensables si on parle de la synodalité au sens strict.

On observe dans nos paroisses en Wallonie une grande diversité culturelle, sociale, économique, ethnique, avec de grandes différences à l'égard de la formation et de la façon de vivre.

Il faut pouvoir donner à tous l'occasion de partager leurs préoccupations, mais aussi leur foi, leur relation au christianisme et de participer aux activités pastorales.

Je constate que beaucoup de participants à la messe le dimanche manifestent de la convivialité et apprécient l'accueil qui leur est fait, mais néanmoins se tiennent à distance et semblent ne pas souhaiter davantage de participation ou d'engagement.

L'église se vide en quelques minutes à la fin de la messe...

Il y a là un chantier important pour les agents pastoraux.

Pourtant, on peut constater aussi que des demandes d'aide ponctuelle sont souvent bien accueillies.

Concernant la synodalité, le public paroissial n'est pas habitué à donner son avis et à évaluer les activités pastorales, sa moyenne d'âge est assez élevée et ces personnes ont vécu dans un esprit d'obéissance au clergé et dans une approche religieuse qui ne privilégiait pas la critique.

Cette situation est paradoxale car le christianisme est justement initiateur d'une conception forte de la personne dans l'action tant individuelle que collective.

Dans ce sens, l'Eglise aujourd'hui se veut être une "Eglise de sujets" mais je pense qu'il convient de compléter l'expression et promouvoir l'idée de "sujets actifs".

Cette idée est en corrélation directe avec la synodalité.

Pour mettre en œuvre une pratique synodale on a besoin de sujets actifs mais c'est aussi en pratiquant la synodalité que progressivement les chrétiens en paroisse deviennent sujets actifs, il y a là un processus circulaire.

Dans la réalité des paroisses que je fréquente il semble bien difficile d'enclencher ce cercle vertueux.

On pouvait s'attendre à mieux à la suite de Vatican II !

Quoi qu'il en soit, je pense qu'on n'a pas le choix, si l'on veut des sujets actifs dans l'Eglise il faut commencer par la synodalité, il faut instaurer des démarches consultatives et participatives partout à tous les niveaux dans tous les lieux où s'exerce la pastorale.

Je pense que c'est ainsi qu'on peut développer la conscience du devoir en même temps que celle du droit car celui-ci ne peut agir seul.

En ce qui concerne les personnes plus jeunes (quadragénaires et moins) elles sont peu nombreuses à participer aux célébrations et il est donc difficile de les atteindre.

De plus, si ces jeunes "échappent" aux pièges d'une foi héritée, passive, rituelle, ils en perdent les liens avec l'Eglise institutionnelle qui elle-même perd de ce fait tout un secteur à haut potentiel où pourraient s'élaborer des projets ecclésiologiques salutaires.

Ici aussi la synodalité est à réfléchir dans un processus circulaire: Faut-il agir à l'endroit des jeunes générations pour les rendre attentives aux propositions de l'Eglise ou bien plutôt donner "carte blanche" à ces jeunes pour la conception de projets favorables à une meilleure inclusion de l'Eglise dans le monde?

Personnellement je crois bien plus à cette deuxième option.

En tout cas je pense que la synodalité bien pratiquée peut générer des progrès bien souhaitables dans l'Eglise.

IL faut néanmoins comprendre que la consultation des paroissiens en tant que sujets actifs ne peut produire de fruits que si ceux-ci disposent des capacités requises pour contribuer positivement aux débats.

Cela conduit à organiser des formations dans le domaine de la pastorale car il faut des acteurs bien informés pour que la synodalité soit possible.

Evidemment cela ne veut pas dire que tous les chrétiens doivent être des théologiens, mais la formation chrétienne (continue) est nécessaire si on considère que nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une foi sans la raison, sans réflexion, sans "intelligence".

Nous devons tenter d'approcher la Vérité au plus près qu'il nous est possible selon nos talents personnels.

Cela veut dire que chacun ferait ce qu'il peut, de façon individuelle mais aussi collective en relation avec la communauté, pour recevoir, en raison, la Révélation de Dieu.

Cela nécessite un effort d'approfondissement, d'étude, de recherche, de formation.

On peut justifier simplement cette proposition:

- La source de la vie chrétienne c'est la Révélation, la Parole de Dieu transmise par les apôtres et que nous rencontrons dans le message évangélique, nous devons donc nous efforcer de bien comprendre ce message, d'éviter les interprétations abusives afin de mieux percevoir la vérité présente dans les textes.

- La mission de tout chrétien est de témoigner de l'Evangile, en actes et en paroles, nous devons donc porter une grande attention à la présentation correcte et attractive de la doctrine chrétienne dans le monde actuel.

Cela implique que nous complétions continuellement notre connaissance de l'Evangile et notre capacité à la partager avec les personnes en recherche qui nous sollicitent mais aussi pour notre progrès personnel.

Nous savons que ce n'est pas facile et peut-être pensons-nous que c'est là le rôle des "spécialistes" qui doivent nous guider et formuler les objets de foi, les vérités révélées dans un langage audible aujourd'hui.

Certes, nous avons besoin de l'intervention des exégètes, des théologiens, des pasteurs et du Magistère de l'Eglise et autres savants-chercheurs, mais c'est nous tous qui sommes concernés et devons contribuer à l'œuvre commune d'évangélisation.

A cet égard on note dans Vatican II (LG 35): *"Aussi les laïcs s'attacheront-ils avec diligence à approfondir la vérité révélée et demanderont-ils à Dieu, avec insistance, le don de sagesse"*

Nous avons à notre disposition de multiples opportunités d'approfondissement et d'apprentissage.

Parmi tous les paroissiens, la catégorie des "agents pastoraux" contribuent plus formellement aux activités pastorales.

Au-delà de leurs charges spécifiques ces agents pastoraux sont aussi des acteurs majeurs de la synodalité en paroisse car c'est à eux que peut être confiée l'organisation des consultations, de la participation aux assemblées, les synthèses et la mise en œuvre des actions décidées.

Ils ont ainsi l'occasion d'exploiter les compétences (les charismes) des fidèles et de les associer à l'organisation des activités, il y a là une belle opportunité de mobiliser le plus possible de personnes dans un climat de coresponsabilité et de créativité.

On pourrait parler alors de micro-synodalité par secteur d'activité et c'est une très bonne façon d'instaurer la synodalité dans l'ensemble de la communauté.

Mais pour cela les agents pastoraux doivent y consacrer du temps et de l'énergie car il s'agit d'un travail d'animation de groupe qui doit produire des résultats tout en "laissant faire" et donc en perdant une partie de la maîtrise.

En pratique, dans nos paroisses cette orientation fondamentalement synodale n'est pas facile pour les agents pastoraux qui sont très sollicités par leurs tâches et trop peu nombreux, de plus ils ont besoin d'une préparation adéquate.

Le curé de la paroisse et les prêtres qui l'assistent ont bien entendu un rôle important dans la mise en œuvre de pratiques synodales.

Leur attitude relativement à la synodalité est recommandée expressément dans Vatican II:

"Les pasteurs savent parfaitement en effet, combien les laïcs contribuent au bien de toute l'Eglise; et ils savent qu'eux-mêmes n'ont pas été institués par le Christ pour assumer à eux seuls toute la mission salvatrice de l'Eglise envers le monde, mais qu'ils ont la charge sublime de paître si bien les fidèles, de si bien reconnaître chez eux les ministères et les charismes, que tous coopèrent à leur mesure et d'un même cœur à l'œuvre commune."(LG 30)

Je pense que pour envisager le concours de tous, les prêtres et en particulier le curé doivent être proches des paroissiens afin d'en avoir une connaissance non seulement comme collectivité mais aussi à titre individuel.

Il semble que cela soit bien difficile dans certaines paroisses en raison du peu de temps que le curé peut consacrer à la rencontre au-delà de ses activités curiales "impératives", ou pour d'autres raisons.

A mes yeux c'est une erreur et c'est dommageable à la fois pour l'esprit de communion et pour la reconnaissance du ministère ordonné, au mieux, les fidèles forment des équipes dans lesquelles le curé n'est pas vraiment intégré, ce qui favorise leur autonomie artificiellement mais peut aussi les fragiliser, au pire, le curé peut faire frein à la synodalité car il se présente en vis-à-vis et ne fait pas corps avec les paroissiens.

On peut être perplexe à cet égard...

J'observe aussi que les permanences prévues pour la rencontre des prêtres en paroisse ne sont guère fréquentées, pourquoi?

Je ne veux offenser ni juger personne mais je trouve que c'est dommage car la synodalité peut aussi s'exercer à ces occasions de façon spontanée et plus individuelle mais non moins précieuse que des consultations systématiques.

On constate également que les prêtres présents en paroisse interviennent différemment en fonction de leur personnalité et de leurs propres charismes, c'est bien normal et c'est une richesse pour la communauté à condition que les différences s'expriment dans l'unité et la cohérence.

Les paroissiens ont besoin d'expérimenter des repères sûrs auprès de l'équipe des clercs et d'y être à l'aise pour s'exprimer, c'est là une condition pour une synodalité fructueuse.

Mais alors, que peuvent faire les prêtres actifs en paroisse pour promouvoir la synodalité, le concours de tous?

Que le prêtre qui me lit ici reçoive positivement mon questionnement, je ne veux donner de leçon à personne, je donne seulement mon avis par droit et devoir, "en toute synodalité"!...

Je pense que le curé ou autre prêtre en paroisse fait bien de:

- se positionner dans le groupe plutôt qu'en vis-à-vis
- abandonner l'idée de vouloir "conduire un troupeau"
- respecter la hiérarchie diocésaine sans s'y soumettre par principe d'autorité
- accorder beaucoup d'attention au domaine humain temporel
- poursuivre sa formation psychosociologique
- laisser certaines tâches à des paroissiens compétents

Sans doute nos prêtres font-ils tout cela, mais ce rappel est à considérer expressément dans le cadre des conditions d'exercice de la synodalité en paroisse.

4. Avec quels moyens?

Depuis quelques décennies plusieurs moyens institutionnels sont expérimentés pour développer le fonctionnement synodal en paroisse.

La pleine synodalité comme "concours de tous" n'est pas forcément atteinte parfaitement, mais avancer dans cette voie de la consultation, de l'écoute, de la délibération, de la participation sous différentes formes fait partie de l'effort de synodalité.

On met en œuvre aujourd'hui dans nos paroisses plusieurs organes dans ce sens:

- les EAP, équipe d'animation pastorale
- les CP, conseil pastoral de paroisse
- les relais de clocher
- les assemblées paroissiales (générales)

L'EAP n'est pas à strictement parler un organe synodal mais elle contribue nettement à quitter le modèle ancien de la seule autorité du curé, du gouvernement par un seul.

C'est une petite équipe de 6 à 8 personnes environ, dont le curé et d'autres prêtres et des laïcs mandatés par l'évêque.

En fait une EAP n'est pas (ou pas seulement) un organe de consultation, on y fait un "partage" de la charge pastorale avec le curé et les décisions y sont prises "collégialement".

Plus rigoureusement, les membres de l'équipe collaborent avec le curé pour diriger la paroisse c'est-à-dire pour effectuer les trois fonctions: enseigner, sanctifier et gouverner.

Une EAP est donc une instance de direction paroissiale.

Il existe beaucoup d'EAP en Belgique et en France et il semble qu'elles fonctionnent assez bien, et selon des modalités pratiques variables qu'il serait intéressant d'examiner.

Mais dans le cadre du présent travail je voudrais seulement envisager leur impact sur la synodalité.

Mes observations dans une Unité pastorale d'un diocèse Belge me portent à quelques considérations évaluatives que je limiterai au lien qu'elles peuvent avoir avec la synodalité dans le cadre paroissial.

- Je pense que le fonctionnement interne de l'EAP doit être exemplaire en ce qui concerne l'écoute mutuelle et la liberté de parole, pas de rejet à priori et un maximum de créativité.

C'est un point de départ de la synodalité qui, ici, s'exerce en petit groupe.

Il y a lieu d'en faire un apprentissage, tant pour le curé que pour les membres de l'équipe.

Si l'EAP n'est pas synodale sous cet aspect il sera bien difficile de pratiquer la synodalité au sein de l'ensemble de la communauté!

- En externe, l'EAP peut également œuvrer en faveur de la synodalité.

En effet, en diffusant le contenu de ses travaux, les thèmes traités, les projets envisagés, elle pourrait provoquer chez les paroissiens des réflexions, des idées, des réactions d'approbation ou désapprobation et aussi des propositions et offres de collaboration.

- De plus, il est clair que les travaux réalisés en EAP doivent être en relation avec ce qui est fait dans les autres équipes et groupes de travail qui oeuvrent en paroisse.

- Pour qu'une EAP contribue à développer dans la paroisse un "esprit synodal" tout en n'étant pas elle-même une instance synodale au sens strict, elle doit éviter de se tenir dans sa "tour d'ivoire".

Il ne suffit pas d'avoir affiché le nom de ses membres dans le fond de l'église!

Les paroissiens doivent savoir ce qui s'y passe et pouvoir l'interpeller directement.

Cela doit être organisé.

Synodalité et autorité se trouvent face à face mais les deux ne sont pas incompatibles, c'est le thème développé par D. Barnérias, prêtre du diocèse de Versailles. [9]¹⁰

Il se demande si les EAP modifient l'exercice de l'autorité en paroisse et ses observations portent sur plusieurs diocèses Français.

¹⁰ D. BARNERIAS, "Les équipes pastorales de paroisses: un nouvel exercice de l'autorité?", Dans "Autorité et pouvoir dans l'agir pastoral", Lumen Vitae, 2016, Namur, Paris

Je relève dès l'abord une réalité exprimée dans ces diocèses qui, à mes yeux, pose une ambiguïté à l'égard de la position des laïcs face à l'autorité du clergé et qui donc influence l'exercice de la synodalité.

En effet, on évoque trois raisons pour créer des EAP:

- une plus étroite collaboration entre laïcs et prêtres
- favoriser la communion ecclésiale
- la pénurie de prêtres

Selon ma perception, ces trois perspectives ne laissent aux laïcs qu'une position seconde, complémentaire, subsidiaire.

Personnellement, j'aurais apprécié que l'on donne d'abord la raison principale suivante:

- Permettre aux fidèles laïcs de prendre la place qui leur revient, en droit et devoir, dans la mission de l'Eglise indépendamment de la présence ou de l'absence de prêtres.

Cela ne veut pas dire, évidemment, que la présence de prêtre n'est pas souhaitable et souhaitée.

De même on ne conteste pas que le curé soit le pasteur propre de la paroisse, mais dire que les laïcs ne sont là que pour l'aider ne me semble pas juste.

Par contre dans certains de ces diocèses, on déclare que la charge pastorale est confiée à une équipe,...avec le curé. Cette façon de présenter le travail de l'EAP révèle une avancée dans la reconnaissance du ministère des laïcs et dans l'esprit synodal.

En ce qui concerne l'autorité, dans les diocèses français visités il apparaît que les EAP n'ont pas réduit l'autorité propre du curé qui continue à assumer la responsabilité des décisions prises en équipe. Certains estiment même que son autorité est renforcée par l'appui que le curé trouve dans l'équipe.

Le Conseil pastoral de paroisse quant à lui est un organe institutionnel consultatif et permanent régi par le droit canonique.(CIC, c536)

Pour le présenter je ferai référence à un article de A. Borrás dans la Nouvelle Revue Théologique N°114, 1992. [10]¹¹

Il est instructif de s'interroger sur son origine.

Le Conseil pastoral de paroisse n'a pas été institué expressément par le concile Vatican II mais certains textes l'introduisent d'une certaine façon:

- un passage de Lumen Gentium, LG 30, où il est prévu que "*tout le monde apporte son concours à l'œuvre commune*".

- un autre passage de Lumen Gentium, LG 37, où le concile envisage l'éventualité d'institution pour se mettre à l'écoute des laïcs.

On y trouve la recommandation de consulter des individus mais aussi des groupes au moyen d'institutions avec le concours de tous.

- un autre texte, à l'origine du canon 536 et qui concerne la création d'un Conseil pastoral diocésain. (CD 27)

¹¹ A. BORRAS, "Petite apologie du conseil pastoral de paroisse", NRT, 114/1992

- un quatrième texte (AA 26) qui ne concerne pas non plus le Conseil de paroisse mais qui concerne des Conseils pour l'apostolat des laïcs. Ces derniers fonctionnent sous forme associative et sont dirigés par des laïcs avec des prêtres comme aumôniers.

Ils ont inspiré les premiers Conseils paroissiaux.

- enfin un passage du Décret sur l'apostolat des laïcs (AA 10), sans faire état de Conseil pastoral fait allusion à la solution de problèmes pastoraux d'une manière concertée.

Plus tard, en 1973, un document précise quelques critères pour les Conseils pastoraux diocésains et indique la possibilité de création de Conseils de même nature au niveau des paroisses.

C'est seulement en 1983 quand sera promulgué le nouveau code de droit canonique (CIC) que le canon 536 traitera formellement du Conseil pastoral de paroisse.

Dans les temps qui suivirent les Conseils paroissiaux connurent un certain déclin dont l'une des causes, selon les curés, était la préparation insuffisante des laïcs.

Peut-être des fidèles ont-ils été déçus dans leur attente forte de participation dans l'Eglise par analogie avec la participation dans la société séculière?

Le Conseil pastoral paroissial comme moyen de développement de la synodalité doit être bien compris et bien exploité.

A. Borras en fait une analyse formelle et fonctionnelle.

Sont examinés:

- l'aspect juridique
- la finalité et les tâches
- la composition et la présidence
- le caractère consultatif

Pour rester dans le cadre de ma recherche je retiendrai seulement ce qui montre un rapport entre l'instauration du conseil pastoral paroissial et l'exercice de la synodalité.

Le canon 536-§1:

"Si l'évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale".

§2:"Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'évêque diocésain aura établies".

On voit que la création des conseils paroissiaux dépend du jugement de l'évêque, mais si l'opportunité est vérifiée il est tenu de constituer ces conseils (selon A. Borras).

En ce qui concerne les critères de jugement le code ne comporte aucune norme, il ne présente qu'une "loi-cadre".

La finalité du conseil paroissial est de "*favoriser l'activité pastorale*", elle est énoncée par analogie avec le conseil pastoral diocésain.

A partir de cette analogie on peut définir la tâche du conseil paroissial:

- étudier ce qui touche à l'activité pastorale
- évaluer l'activité pastorale
- proposer des conclusions

Il s'agit bien de ce qui touche la communauté paroissiale, ce conseil n'est pas compétent en ce qui concerne les questions fondamentales de foi, de principes moraux ou les lois de l'Eglise universelle.

En outre, le conseil pastoral a une visée spécifique: "*promouvoir la conformité de la vie et de l'action du peuple de Dieu avec l'Evangile*".

Cette tâche est assurée collectivement par le concours de tous les membres qui travaillent par consultation et concertation en vue d'un accord partagé le plus largement possible.

En cela le conseil paroissial contribue à la synodalité.

Néanmoins, selon le code il n'a que voix consultative et il est régi par des règles établies par l'évêque.

Ce sont là deux dispositions limitatives de la synodalité.

Les membres du conseil pastoral de paroisse sont:

- le curé
- les autres chargés de la pastorale (vicaires, diacres)
- les fidèles

Par analogie avec le conseil pastoral diocésain, les fidèles doivent être, ensemble, représentatifs de la communauté, une "image" de la paroisse

La présidence du conseil est confiée au curé.

Cela ne veut pas dire qu'il dirige tout, il rassemble la communauté au nom du Christ et suscite le concours de tous, le code ne précise pas ses attributions.

Cependant une difficulté subsiste: ce ne sont pas les membres qui juridiquement prennent les décisions issues de la consultation.

Cette caractéristique peut générer de la perplexité par différence avec la pratique démocratique dans la société politique où les choses sont plus claires.

Pour certains la consultation est expliquée par négation: elle signifie "ne pas avoir voix délibérative", le but étant de ne pas contraindre l'autorité du pasteur.

Mais cela n'enlève pas le flou qui entoure la participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise et de ses institutions.

Cependant, la consultation en Eglise a une allure particulière car en conscience, les pasteurs portent grande attention aux avis des fidèles dans l'esprit de "tenir conseil ensemble", sans pour autant être délibérative.

Le pasteur reste libre d'accepter ou de refuser l'avis des autres fidèles, mais il décide en conscience.

A. Borrás suggère une formulation, selon lui, plus appropriée à cet égard:

"Le Conseil pastoral de paroisse peut élaborer des décisions pastorales dont la responsabilité finale revient au curé".

Personnellement, je pense aussi qu'on pourrait faire mieux pour clarifier juridiquement la contribution des fidèles et son poids dans les décisions au sein du conseil paroissial.

Je retiens surtout que la finalité et la visée du conseil impliquent que les questions qui y sont traitées prioritairement concernent l'ensemble des activités pastorales, leur évaluation et leur coordination.

On voit bien que cela ne peut être fait que dans une vision unifiée de la pastorale paroissiale avec le "concours de tous".

Je pense donc que l'on doit accorder beaucoup de réflexion et de soin à la préparation du programme d'étude et des objectifs du conseil pastoral paroissial, en tenant compte des avis et souhaits du plus grand nombre de paroissiens.

C'est ici qu'intervient le besoin de démarches synodales complémentaires sur le terrain pour sortir du cercle confortable que constitue ce conseil.

Le conseil paroissial est bien le conseil de la paroisse, le lieu où les paroissiens tiennent conseil ensemble y compris pour en définir les règles de fonctionnement.

A ces conditions, Je pense qu'il représente une très bonne opportunité pour favoriser l'animation pastorale par davantage de démarches "bottom-up" et moins de "top-down".

Certes, il n'est pas facile pour une autorité de se mettre en retrait et de laisser "carte blanche" à des collaborateurs. (j'ai pu l'expérimenter dans ma carrière)

Pourtant c'est à mes yeux, une évolution nécessaire et salutaire dans l'Eglise et toutes ses institutions, comme l'indiquent bien des auteurs théologiens.

Outre l'EAP et le conseil pastoral, chaque clocher peut bénéficier d'une coordination assurée par une personne "relais de clocher".

Cette personne est mandatée par l'évêque, elle participe au conseil pastoral.

Sans détailler ses attributions et ses tâches, je trouve que ce relais de clocher peut être un acteur majeur de la synodalité en paroisse.

Sa position très locale dans une communauté de taille réduite lui permet de connaître assez bien tous les paroissiens et de les rencontrer à l'occasion de la messe du dimanche et d'autres célébrations ou rassemblements.

Il peut ainsi échanger avec eux de façon spontanée au sujet de leur vie ordinaire et établir des relations amicales et respectueuses.

Sur ces bases relationnelles humaines le relais de clocher peut trouver des occasions d'accompagnement des personnes, de percevoir leurs attentes au niveau pastoral et de les porter vers les organes institutionnels paroissiaux de l'Unité pastorale (EAP et Conseil).

Ces relations humaines peuvent même s'étendre au-delà des paroissiens pratiquants vers leurs proches et connaissances, il ne s'agit évidemment pas "d'accrocher" les gens pour les conquérir mais simplement de vivre chrétiennement avec eux: "*va et fais de même*", la suite ne nous appartient pas.

L'expérience vécue par les gens est aussi une source de progrès pour la pastorale paroissiale, le relais de clocher est un observateur bien placé et peut intégrer cette expérience dans les projets de l'EAP.

Par son immersion dans la communauté locale, le relais de clocher peut y découvrir de précieux talents et les valoriser en leur permettant de s'exprimer dans la création d'événements et projets ou dans la participation à des activités en unité pastorale.

En tant que relais cet agent pastoral a aussi comme tâche importante de présenter et d'expliquer les choix pastoraux communautaires de l'UP et d'en favoriser la réception par les paroissiens.

Le relais de clocher peut être l'artisan de la synodalité au niveau local en organisant des consultations collectives à propos des choix pastoraux locaux, mais aussi dans le cadre d'activités étendues à toute l'UP.

Mais la question se pose: une personne peut-elle assurer, seule, toutes ces tâches?

On voit bien que cette personne devrait disposer de grandes qualités humaines et de larges compétences ainsi que d'une capacité de travail peu banale.

Je pense que la mission serait le mieux réalisée en créant une "équipe-relais" de façon à partager et enrichir les charges liées à cette fonction à laquelle, selon moi, on n'a pas accordé suffisamment d'importance dans les décrets diocésains.

Par ailleurs, du point de vue de la synodalité, il me semble que ni l'EAP, ni le conseil pastoral, ne peuvent suffire car ces institutions courent le risque de fonctionner en "vase clos".

Certes, elles n'en ont pas l'intention mais elles ne sont pas forcément représentatives de toutes les diversités présentes dans la communauté paroissiale, pour cela il faut "sortir".

C'est pourquoi je pense (comme d'autres) que la tenue d'assemblées paroissiales générales est souhaitable.

Je dirais même que ces assemblées sont formellement les plus synodales et même les seules synodales au sens strict car elles organisent de fait le "concours de tous" directement, à la différence des deux autres institutions paroissiales.

Elles exigent évidemment une préparation minutieuse et un travail important pour en faire une synthèse exploitable et pour les suites à y donner.

Leur fréquence est à fixer judicieusement.

Bien des paroisses expérimentent cette pratique avec profit.

Il n'est pas prévu ici d'en analyser les modalités de mise en œuvre, je pense qu'il faut concevoir de telles assemblées avec professionnalisme et prudence car un échec peut être très nuisible et se marquer durablement dans la communauté.

Mais organisée par une équipe compétente cette assemblée peut être très fructueuse, c'est pourquoi je la recommande expressément dans mon UP.

TROISIEME PARTIE

Analyse empirique

1. Choix méthodologique

Pour rappel, la triple question à laquelle je voudrais trouver des réponses en récoltant les avis des paroissiens porte sur la synodalité dans le cadre paroissial:

- a) est-elle souhaitée?
- b) est-elle possible?
- c) est-elle souhaitable?

Par l'enquête que je réalise je tente de déterminer:

a) quelle importance les paroissiens accordent à une pratique décisionnelle synodale, c'est-à-dire qui se base sur la consultation de tous les paroissiens.

b) quel degré de faisabilité ils accordent à une telle pratique dans la réalité de la vie paroissiale.

Quant à la question c) elle est traitée dans la première partie de ce travail où on a argumenté pour montrer que la pratique synodale est non seulement souhaitable mais qu'elle est requise dans tous les lieux d'Eglise.

J'ai opté pour la méthode de l'enquête par questionnaire et entretien semi-directif sur base de ce questionnaire.

36 questionnaires sur papier ont été distribués et parmi ces 36 contacts 5 ont donné lieu à un entretien. Cette enquête se déroule dans une Unité Pastorale Wallonne.

Cette méthode mixte convient bien dans le cas présent car elle permet de questionner un bon nombre de personnes en leur laissant le temps de la réflexion et ensuite de clarifier et compléter les réponses lors de l'entretien tout en approfondissant la réflexion.

Mais je n'ai pu organiser qu'un nombre réduit d'entretiens en raison de la difficulté de la prise de rendez-vous.

D'autres méthodes sont possibles pour ce type d'investigation, par exemple l'observation directe, la recherche-action ou l'analyse de documents (rapports d'activité et d'évaluation...) mais elles ne sont pas adéquates ici.

Le questionnaire distingue les catégories de destinataires pour déceler d'éventuelles marques spécifiques dans les réponses.

Il comporte une partie avec choix parmi 4 options et une partie ouverte pour argumenter la position choisie.

Il est présenté ci-après, le lecteur pourra s'y référer pour faire le lien avec le tableau des résultats.

Recueil d'opinion concernant la vie paroissiale.

Motif: Investigation en théologie pastorale – UCL, 2018-2019.

Identification anonyme: (pour les besoins de la recherche)

Je suis: engagé(e) en pastorale [souligner ce qui convient]

pratiquant(e) régulièrement

pratiquant(e) occasionnellement

jeune (18 à 35 ans)

1. Tous(1) les paroissiens devraient être consultés à propos des décisions concernant les activités et services paroissiaux. (1)le plus grand nombre

Tout à fait d'accord plutôt d'accord assez peu d'accord pas du tout d'accord

[souligner ce qui convient]

Argumentation de ma réponse:

2. Un tel procédé participatif est-il possible?

Tout à fait assez facilement difficilement pas du tout

[souligner ce qui convient]

Argumentation de ma réponse:

3. Quels seraient les avantages d'un tel fonctionnement participatif pour la vie de la communauté paroissiale?

4. Les organes institués au niveau paroissial (Equipe d'animation pastorale (EAP), Conseil paroissial) sont suffisants, pas de besoin d'autre dispositif consultatif.

Tout à fait d'accord assez bien d'accord assez peu d'accord pas du tout d'accord
[souligner ce qui convient]

Argumentation de ma réponse:

Le -- / -- / 2019

Retour André Delbosse
(voir enveloppe svp)
Grand merci

2. Résultats

2.1. Les chiffres

Ils sont rassemblés dans le tableau ci-dessous

<u>AFFIRMATIONS</u>	<u>NOMBRE D'ACCORDS PAR CATEGORIES</u>		
	Engagés en pastorale /17	pratiquants /16	jeunes /4
Il faut consulter tous les paroissiens	16	16	4
C'est possible Facilement	9	6	3
C'est difficile	8	9	1
EAP et Conseil pastoral Suffisant	8	9	3
Il faut d'autres dispositifs Consultatifs	7	7	1

Premiers commentaires:

On ne constate guère de différence entre l'opinion des agents pastoraux et celle des autres pratiquants.

Question 1: La consultation de tous les paroissiens est-elle souhaitée?

De manière générale tous les participants à l'enquête pensent qu'il faut consulter tous les paroissiens à propos des activités et services paroissiaux.

Il n'y a là rien d'étonnant dans nos sociétés démocratiques aujourd'hui où plus personne n'accepte d'être dirigé par des processus dictatoriaux.

Ce qui est remarquable c'est que cette exigence de participation et d'autonomie s'exprime semblablement à l'égard de l'Eglise institutionnelle sans prendre en considération la nature particulière de cette société qu'est l'Eglise et de son gouvernement.

Je pense que le clergé doit prendre en compte sérieusement ce souhait et lever les freins encore existants aujourd'hui, à des pratiques réellement démocratiques, délibératives.

Je pense que les ministres ordonnés n'ont aucune raison de craindre cette avancée, les fidèles, en communauté et communion, sont capables tout autant que le clergé de vérifier et d'assurer la conformité à l'Evangile des décisions qu'ils prennent.

*Question 2: La consultation de tous les paroissiens est-elle possible?
facilement ou difficilement?*

Les avis sont partagés, cela me semble tout à fait explicable car les participants à l'enquête ont des expériences différentes et ont vécu des situations où la tentative de consultation a connu du succès ou au contraire a échoué.

Dans la situation de l'Unité pastorale concernée il faut noter qu'un synode diocésain a eu lieu il y a quelques années et qu'il a été reçu de façon variable par les uns et les autres, les modalités des consultations et les décisions qui ont suivi ont produit de l'insatisfaction chez certains paroissiens qui ont participé aux assemblées. Je pense que cela peut expliquer un sentiment négatif, c'est une hypothèse mais pas la seule.

C'est en analysant ces expériences qu'on peut trouver les formules qui conviennent le mieux dans un contexte identifié.

Les choses ne se passent pas forcément de la même manière dans des régions différentes.

Il n'empêche que ces avis partagés montrent que plusieurs facteurs influencent la réussite d'une démarche consultative et qu'il y faut du professionnalisme.

Je pense que le clergé et les agents pastoraux devraient étudier attentivement les besoins en cette matière car la démarche synodale ne peut être négligée.

Question 4: EAP et Conseil pastoral sont-ils suffisants ou faut-il d'autres dispositifs consultatifs?

Les avis sont partagés de manière semblable par les agents pastoraux ou simples pratiquants.

Il n'y a donc pas une satisfaction forte à l'égard de ces organes paroissiaux.

C'est assez intrigant car les agents pastoraux sont forcément membres de l'équipe d'animation pastorale ou du Conseil pastoral et la moitié d'entre eux semble juger que ces instances manquent d'ouverture à l'égard des paroissiens.

Quelles que soient les causes de ce résultat médiocre, on peut le déplorer car ces deux organes institués par décret diocésain sont justement destinés à dynamiser la vie communautaire.

Il y a là un signal clair à l'adresse du clergé et des équipes organisatrices qui ont à examiner de près les causes de ce demi-échec.

Selon ma perception ces équipes ont à s'interroger dans deux directions:

- comment améliorer le fonctionnement de l'EAP et du conseil paroissial.

- quels autres dispositifs de consultation peuvent être créés pour une meilleure participation des paroissiens.

2.2. Les arguments

Après cette première évaluation "à chaud", on ne peut pas dire que tout va très bien dans l'unité pastorale concernée à propos de la participation et donc du caractère synodal de la pastorale communautaire, c'est d'ailleurs le sentiment exprimé lors des entretiens.

C'est pourquoi il m'a semblé nécessaire d'analyser plus en détail les arguments apportés par les paroissiens afin d'affiner et de compléter l'analyse.

A la lecture de ces arguments je trouve très instructif de prendre connaissance de tous ces propos et de leur grande diversité.

Je souligne tous ces propos car étant très attaché à la synodalité comme "concours de tous" il me revient ici d'appliquer le principe que je défends!

Bien entendu, cette attitude est aussi une exigence méthodologique et relève formellement de l'obligation de rigueur dans les enquêtes où l'examen minutieux des réponses est indispensable pour assurer la validité des conclusions.

Pour ma part j'ajouterais que l'examen attentif de toutes les réponses relève aussi du respect qui est dû à toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire.

Et au-delà de ces considérations méthodologiques et éthiques, cet exercice m'apporte en plus beaucoup de bonheur, celui d'avoir rencontré des "coparoissiens" qui se sont ouverts en toute liberté et sincérité.

Ils m'ont édifié et permis d'approcher mieux la réalité paroissiale, je les en remercie.

(c'est souvent la récompense des chercheurs en sciences humaines)

Je résume ci-après comment les paroissiens justifient leur opinion.
Si un argument est fourni plus d'une fois, il est indiqué par (x)

Argumentation pour la question 1:

Il faut consulter tous les paroissiens pour:

- éviter des polémiques après une décision importante
- faire parvenir toutes les idées jusqu'aux prêtres
- tenter de susciter un maximum d'intérêt (2)
- tenter de susciter un maximum d'engagement
- prendre en compte tous les besoins
- une meilleure connaissance de la population paroissiale
- augmenter le nombre de paroissiens actifs (2)
- correspondre à la démocratie (2)
- diffuser les questions et provoquer les échanges
- informer sur les orientations (2)
- distinguer l'important de l'accessoire
- accueillir la diversité
- "secouer" les simples consommateurs (2)
- instaurer progressivement une mentalité participative
- combattre la tiédeur des paroissiens
- intensifier l'intégration des personnes
- assurer la compréhension des décisions
- faire communauté (3)
- satisfaire le plus grand nombre
- instaurer une communication authentique dans les deux sens
- collaborer avec les prêtres
- refuser les "sentences" descendantes

Note: Les arguments cités 2 ou 3 fois proviennent à la fois des agents pastoraux et des simples pratiquants.

Tous ces arguments sont bien pertinents et de bon sens, c'est encourageant.

Je retiens particulièrement le "faire communauté" qui montre une réelle maturité chrétienne et profondeur. (cité 3 fois)

Argumentation pour la question 2:

La consultation de tous les paroissiens est-elle possible?

a) *oui facilement*

- en profitant des offices (3)
- via l'école
- par informatique et réseaux sociaux (2)
- avec quelques règles simples
- en utilisant la formule du référendum
- en distribuant un feuillet "toutes boîtes"
- en sélectionnant bien les questions à traiter
- avec explication suffisante et ouverture
- par assemblée générale (2)
- par petits groupes (2)
- en sollicitant les divers groupes actifs en paroisse (2)
- en étudiant les différentes méthodes
- en profitant des contacts informels

b) *difficilement car*

- il est difficile de toucher les non pratiquants et les jeunes
- les paroissiens sont réticents à l'égard de l'engagement (2)
- les réunions proposées sont peu fréquentées
- besoin de moyens et de persévérance (2)
- besoin d'experts en méthodes
- toutes les questions n'intéressent pas tous les paroissiens
- unanimité difficile et déception si avis non suivi (2)
- manque de volonté d'ouvrir les débats (2)
- faible réactivité des paroissiens
- on reçoit peu de réponses de la hiérarchie
- le circuit ascendant est peu efficace

Argumentation pour la question 4:

EAP et Conseil Pastoral sont-ils suffisants?

a) *Ils sont suffisants*

- car il ne faut pas disperser les énergies et responsabilités (4)
- à condition de bien les utiliser en lien avec le relais de clocher
- si le conseil pastoral fonctionne bien (2)
- s'ils sont vraiment représentatifs (2)
- s'ils pratiquent une bonne communication

b) *Ils ne sont pas suffisants*

d'autres dispositifs consultatifs sont nécessaires

- ils travaillent trop en échanges internes au groupe (2)
- ouverture et action extérieure insuffisantes (2)
- trop peu de candidats et d'engagement
- trop peu de renouvellement (2)
- manque de compétence
- besoin d'un intermédiaire (relais) pour atteindre les paroissiens
- manque d'autocritique et de contestation en groupe
- trop d'autorité institutionnelle
- manque d'efficacité (2)
- manque de communication
- manque de créativité
- manque de "vision"

La critique de l'EAP et du Conseil pastoral ressemble fort à une "pluie acide".

Par ailleurs il semble que les fonctions respectives de ces institutions ne soient pas évaluées ici en tant qu'organes synodaux mais plutôt en tant que gouvernement paroissial et coordination des activités pastorales.

Réponses à la question 3:

Quelles seraient les vertus d'un tel fonctionnement participatif ?

- la construction d'une communauté, fraternité, convivialité (2)
- intégration et implication consciente du plus grand nombre
- être en lien étroit avec le clergé
- dépasser les différences
- dynamisme, codécision, coresponsabilité (4)
- décloisonnement, passerelles entre groupes
- bonne connaissance mutuelle
- être "en phase"
- prise de conscience des problèmes paroissiaux (2)
- être acteur
- partage des charges (2)
- se sentir concerné et valorisé (3)
- être à l'écoute, mieux répondre aux attentes (2)
- prendre en compte les limites
- élargissement de la vision
- engagement réfléchi (4)
- engagement collectif
- mieux rencontrer les jeunes
- plus de créativité, plus de progrès (5)
- renouvellement des équipes (2)
- favoriser le dialogue et l'ouverture (2)
- contre-pouvoir face au clergé (2)
- meilleure information générale (2)
- adhésion aux projets

On peut noter des recoupements entre ces expressions, mais face à une telle énumération et une telle prise de conscience de la part des paroissiens, l'organisation de la participation de tous, c'est-à-dire de la synodalité, est une option incontournable.

Néanmoins, ceci est à rapprocher des questions 2 et 4...

2.3. Synthèse et interprétation des arguments

Je trouve que tous les arguments qui ont été cités dans les réponses au questionnaire méritent d'être considérés avec attention.

Chacun d'eux contient un message à entendre et recevoir.

J'entreprends ici de les relire en les interprétant dans la perspective d'un lien avec la synodalité.

Cette synthèse est faite avec des regroupements.

Pour la question 1: Il faut consulter tous les paroissiens

Il apparaît clairement que la consultation de tous les paroissiens est un souhait général.

On aurait pu croire que c'était d'abord et principalement au motif de la démocratie par similitude avec nos gouvernements civils. (comme indiqué plus haut)

Certes, le caractère démocratique est cité directement et indirectement, mais à la lecture des arguments présentés on voit que les motifs sont beaucoup plus fins et réfléchis.

J'ai déjà indiqué plus haut mon appréciation à l'égard de la perspective "faire communauté" proposée plusieurs fois dans l'argumentation, mais elle mérite de s'y arrêter à nouveau pour faire le lien entre cette expression "de terrain" et la vérité ecclésiologique.

En effet, faire communauté c'est faire communion et c'est le caractère communionnel de l'Eglise qui se déploie par la synodalité.

Il est donc très heureux que les paroissiens soient sensibles à ce caractère majeur de la vie paroissiale.

On peut faire un regroupement des arguments qui concernent le "réveil" des paroissiens, simples consommateurs, leur tiédeur, le manque d'intérêt et d'engagement en paroisse.

Il s'agirait par la synodalité, de rendre actifs le plus possible de paroissiens.

Ce souhait correspond à la conception d'une "Eglise de sujets".

Je trouve très pertinente l'idée d'instaurer progressivement une mentalité participative, ces paroissiens estiment que c'est en tentant des expériences de consultation avec persévérance que, petit à petit, les gens vont en apprécier le bien-fondé et en feront une modalité de fonctionnement courante.

Là encore ils rejoignent la nature de l'Eglise.

Pour les paroissiens plus anciens c'est un changement de mentalité car ils ont été habitués à être "conduits" par le clergé avec peu d'autonomie.

Il y a donc un véritable apprentissage à faire tant de la part des paroissiens que de la part des prêtres en paroisse.

Les plus jeunes apprécieront de pouvoir prendre leur place dans la pastorale.

Les paroissiens visent aussi un gouvernement efficace en bonne collaboration avec les prêtres grâce auquel les polémiques soient évitées.

Il arrive en effet que des décisions prises sans publicité ne soient pas appréciées largement, que ce soit au niveau individuel ou encore entre les différents clochers.

Cela produit des frustrations et peut affecter les relations interpersonnelles.

Pour éviter ces situations dommageables ils demandent de bien informer à propos des orientations pastorales et de fournir toutes les explications permettant aux fidèles de bien comprendre les décisions.

Mais ces initiatives ne peuvent réussir qu'en provoquant les échanges et c'est ici qu'intervient la synodalité.

Ils notent de plus que consulter tous les paroissiens permettrait de distinguer l'essentiel de l'accessoire et d'établir des priorités, ce qui est bien utile quand les projets sont multiples.

L'examen attentif des arguments présentés dans les réponses à l'enquête révèle également que les paroissiens portent le souci des personnes, ils pensent que consulter tous les paroissiens permettrait de les intégrer davantage dans la communauté mais aussi de mieux accueillir la diversité culturelle et spirituelle et donc de mieux prendre en compte tous les besoins.

Dans ce sens, la synodalité conduirait, selon ces propos à satisfaire le plus grand nombre.

De l'avis des paroissiens, la pratique de la synodalité est bénéfique au moins à deux points de vue:

- elle qualifie la communauté paroissiale en tant qu'Eglise locale par sa visée communionnelle et de formation de sujets actifs.

- elle favorise un fonctionnement paroissial fructueux aux niveaux opérationnel et relationnel, comme dans tout groupe humain.

A mes yeux, cette brève synthèse est remarquable car, issue du terrain, elle rencontre les recommandations ecclésiologiques.

Pour la question 2: La consultation de tous les paroissiens est-elle possible?

Environ 50% des personnes considèrent qu'il est tout à fait possible d'organiser le fonctionnement de la paroisse en y associant tous les paroissiens par un processus de consultation.

Ils proposent à cet effet plusieurs formules et conditions de réalisation parmi lesquelles:

- profiter des offices pour s'adresser à la communauté
- organiser des assemblées générales paroissiales (en UP ou clocher)
- profiter des groupes actifs en pastorale pour diffuser les questions

Ils insistent toutefois sur le besoin de simplification et de clarté dans la présentation et l'explication des questions à traiter.

Je trouve que ceci est particulièrement important du fait que l'on veut s'adresser et inclure tous les paroissiens dans leur grande diversité.

Je pense aussi que lorsqu'une action est à lancer ou une décision est à prendre, il est impératif d'en discuter l'objectif dans le cadre de la pastorale paroissiale, les gens ont besoin de comprendre le "pourquoi".

Bien entendu, conduire une phase de consultation nécessite des compétences et comme il est suggéré dans l'enquête, l'apprentissage des différentes méthodes et moyens ne peut être négligé.

Comme on pouvait s'y attendre certains paroissiens (surtout les plus jeunes!) proposent d'utiliser les moyens informatiques et même les réseaux sociaux.

D'un autre côté, l'autre moitié des paroissiens relève bon nombre de difficultés à réaliser la consultation de tous dans l'unité pastorale (UP) concernée.

On peut les regrouper:

- de la part des paroissiens eux-mêmes

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, certains paroissiens ne manifestent guère d'engouement à l'idée d'être consultés et se tiennent en retrait, par une forme d'autoprotection, à l'égard de l'offre qui leur est faite et se montrent réticents ou pour le moins prudents!

Est-ce par crainte des suites possibles en matière d'engagement? C'est ce qui est supposé dans une réponse au questionnaire.

Ou bien ces personnes ne demandent-elles rien d'autre qu'une "consommation"?

En tout cas il est constaté que les propositions de rencontres pour de nouveaux projets pastoraux ont parfois peu de succès.

Selon un avis exprimé à ce propos, il faut admettre que toutes les questions n'intéressent pas vraiment tous les paroissiens.

Il arrive aussi que des décisions provoquent des déceptions lorsque des propositions n'ont pas été retenues, cela ne favorise pas la participation, mais c'est inévitable, l'unanimité est assez rare...

- De la part du clergé

Certains paroissiens estiment qu'il y a de la part du clergé un manque de volonté d'ouvrir largement dans l'ensemble de l'unité pastorale, toutes les questions et projets pastoraux.

Certes, on peut comprendre qu'il soit parfois tentant de prendre une décision seul ou en comité restreint (p.ex. en EAP), c'est plus rapide, plus simple et moins mobilisateur d'énergies.

Il y a des questions en effet qui ne réclament pas une consultation générale, mais il ne faut pas en décider trop hâtivement et sans en avoir discuté avec des collaborateurs avisés.

Je pense qu'une décision "d'en haut" non reçue ou mal reçue peut provoquer des insatisfactions durables et dommageables ou pour le moins tomber dans l'indifférence.

Un autre reproche est fait au clergé, c'est son manque de réponse aux interpellations des fidèles.

A mes yeux c'est là une erreur assez grave, je dirais même une faute, c'est en tout cas plus nuisible qu'éluder la consultation.

Je ne conçois pas de motif raisonnable à laisser sans réponse le message d'un paroissien actif qui prend la peine d'exprimer son opinion, de proposer une action ou de poser une question. J'ose croire qu'il s'agit seulement de négligence ou au pire d'incompétence (on ne peut pas exiger d'un curé qu'il soit omniscient!)

Il faut être prudent en cette matière psychologique car une non-réponse peut apparaître comme du mépris pour un fidèle très sensible au niveau relationnel.

Une fêlure ou rupture relationnelle peut devenir fêlure ou rupture communionnelle.

Quant à l'excuse du manque de temps, je n'y crois pas une seconde!

- Du côté du processus

On indique qu'il est difficile d'atteindre les non ou peu pratiquants et les jeunes.

Sans doute, mais entrer en communication avec ces deux catégories de paroissiens est particulièrement important et devrait permettre de sortir du cercle des habituels.

Il faut donc s'y employer avec créativité.

Je pense qu'on doit affecter ce chantier d'un degré de priorité parmi les plus élevés et sans doute même en faire LE chantier de la prochaine décennie.

Selon certains paroissiens, il n'est pas aisé de rassembler des moyens performants (humains et matériels) et on devrait pouvoir disposer d'experts en méthodologie pour la conception de démarches synodales, consultatives, réussies.

A cet égard des aides existent au niveau diocésain.

Pour d'autres encore, c'est le manque d'efficacité du circuit d'information ascendant qui fait difficulté, il n'est pas possible de "tracer" la remontée des avis des paroissiens jusqu'à la destination où ils doivent être traités.

Je pense, comme eux, que c'est un point faible car on doit pouvoir garantir à tous les participants qu'ils ont bien été entendus.

Pour la question 4: EAP et Conseil pastoral sont-ils suffisants?

Les paroissiens qui estiment que l'EAP et le Conseil pastoral sont des institutions suffisantes pour assurer la participation de tous insistent cependant sur plusieurs conditions.

En fait cela veut dire qu'ils se placent au niveau des principes et supposent que ces institutions sont bien constituées et animées de façon idéale.

Le motif principal invoqué pour justifier que ces deux instances peuvent suffire est qu'il faut éviter de multiplier les organes et disperser les énergies et responsabilités.

Ce motif est un peu léger et si l'on s'attache à la mise en œuvre d'une pratique synodale il faut clarifier les fonctions de ces deux institutions.

L'EAP n'est pas un organe synodal même si elle contribue au partage des décisions et des tâches, les paroissiens devraient être mieux informés sur le rôle de l'EAP.

Quant au Conseil pastoral, il est bien un organe de consultation mais ne peut atteindre directement, par son propre fonctionnement, l'ensemble des paroissiens et n'est donc pas non plus, selon moi, synodal au sens strict, il est consultatif dans le sens non-délibératif.

Néanmoins il peut prendre en compte les avis de tous les paroissiens de manière indirecte par la présence des "relais de clocher" qui, eux, peuvent toucher tout le monde.

Ce besoin d'intermédiaire a bien été identifié et cité comme argument expliquant l'insuffisance du Conseil pastoral.

Bon nombre de paroissiens estiment ainsi que d'autres dispositifs de consultation sont nécessaires.

Les arguments, très critiques, à l'adresse des deux institutions constituent une évaluation de leur fonctionnement dans l'Unité pastorale concernée et ne visent pas spécifiquement la consultation synodale, mais leur examen permet d'établir les exigences à poursuivre pour en faire des lieux d'élaboration d'une pastorale fructueuse.

Je regroupe ici les critiques des paroissiens en trois aspects:

- l'aspect opérationnel interne

Le travail se fait surtout par des échanges et propositions internes au groupe avec peu d'opposition, peu d'autocritique, de façon fort consensuelle. "ça tourne" pourrait-on dire! Cela ne favorise pas le progrès ni la créativité.

- le rayonnement extérieur

L'EAP et le Conseil pastoral souffrent d'un manque de visibilité, ils ont peu de présence extérieure. Les paroissiens attendent plus de communication et d'efficacité.

Une conséquence est qu'il y a trop peu de candidats et donc trop peu de renouvellement.

- la vision d'avenir

Il n'y a pas de présentation d'orientation pastorale qui pourrait mobiliser les paroissiens. Certains reprochent à ces institutions un conformisme excessif: on obéit aux autorités.

Il apparaît clairement que des démarches synodales pourraient faire bouger les choses.

Pour la question 3: Quelles seraient les vertus d'un fonctionnement participatif?

Dans l'énumération des vertus de la synodalité on trouve des redondances et des correspondances par rapport aux autres questions.

Je les regroupe ici selon trois angles pour montrer tout l'intérêt de la synodalité exprimé par les paroissiens.

- Sous l'angle opérationnel

Par la synodalité, par le concours de tous, par la consultation, les paroissiens sont mieux informés ce qui leur permet de bien comprendre les décisions et projets paroissiaux.

Cela favorise l'adhésion aux projets et une meilleure conscience des problèmes pastoraux et des charges à partager.

Dans une telle conscience des réalités paroissiales on peut espérer (et on constate) un surcroît d'engagement collectif et le développement d'une réelle coresponsabilité.

J'ai pu constater avec bonheur que des bénévoles bien informés prennent des initiatives en connaissance de cause, sont créatifs et contribuent au progrès de manière autonome en pratiquant eux-mêmes l'information en retour, jusqu'à la présentation d'éléments de décision ou de solution aux problèmes rencontrés sur le terrain.

C'est évidemment très précieux pour nos "petites entreprises" paroissiales.

- Sous l'angle relationnel

Il n'est pas très étonnant de constater que dans une communauté où les gens sont consultés régulièrement, où leur opinion, leurs avis sont pris en compte, il se développe un esprit de groupe et un climat fraternel et convivial.

C'est pourquoi je pense, comme bon nombre de paroissiens le suggèrent ici, que le fonctionnement ou le management participatif est une pratique très fructueuse, salubre.

Sans doute n'est-elle pas sans investissement en temps et en énergie, mais les gains qu'elle entraîne sont considérables car elle décloisonne les groupes ou les catégories, dépasse les différences et favorise le dialogue et la connaissance mutuelle.

Les paroissiens estiment qu'une participation authentique valorise les gens.

C'est aussi une marque de respect et de considération due à chacun.

On pourrait à cet égard convoquer largement les sciences humaines.

Les paroissiens notent encore que le fait d'être à l'écoute de tous permet de mieux répondre à toutes les attentes.

- Sous l'angle de la mission

En consultant tous les paroissiens on donne la possibilité à chacun d'être acteur dans l'Eglise.

Cela a été cité plusieurs fois dans les réponses et rencontre une réelle attente.

De plus cela va bien dans le sens d'une Eglise de sujets actifs et correspond à une implication consciente du plus grand nombre dans la mission de l'Eglise.

En participant activement les fidèles estiment pouvoir élargir leur vision de la pastorale paroissiale et s'y engager en lien étroit avec le clergé.

Certains paroissiens considèrent même que par cette participation ils peuvent former un contre-pouvoir face au clergé.

Cette position d'allure syndicale qui n'a pas sa place dans l'Eglise me semble défendable dans certaines situations si elle est bien comprise.

Le fait qu'elle soit exprimée ici n'est sans doute pas sans raison.

Synodal serait-il aussi un peu syndical?

Après tout, la paroisse est une institution humaine...

On voit bien que la synodalité comprise comme le "concours de tous", tout en étant caractère d'Eglise, est aussi un objectif majeur pour nos paroisses.

SYNTHESE CONCLUSIVE

Pour rappel on a voulu vérifier, à terme, que la pratique de la synodalité au niveau paroissial peut favoriser le dynamisme pastoral.

Dans ce travail on se limite à établir la faisabilité d'un fonctionnement synodal en paroisse.

Dans une première partie on a montré que l'application du principe synodal en paroisse était souhaitable et requise.

Les propos des différents auteurs qui ont été analysés sont très convergents à cet égard.

Néanmoins, les principes ne sont pas "étanches" entre eux et l'herméneutique peut conduire à des positions opposées et les conflits sont inévitables.

La recherche de la vérité dans l'agir chrétien est à faire collectivement, il ne suffit pas d'être favorable à la synodalité pour que les décisions deviennent faciles.

Il reste que l'Eglise dispose d'un statut particulier qui donne les pouvoirs aux ministres ordonnés et le dernier mot au Magistère.

C'est une limite propre à la synodalité car un ensemble d'avis unanimes peut être contesté et non retenu par le jugement d'un seul.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la synodalité: l'ensemble des fidèles n'a pas accès à une vraie délibération, il est seulement consulté.

Malgré tout des avancées importantes ont été faites depuis Vatican II à propos du sacerdoce commun et de la reconnaissance de la place des laïcs dans l'Eglise.

Mais on peut se demander si cette reconnaissance a fait l'objet d'une réception complète (spirituelle) par le clergé.

Dans l'ensemble des domaines d'application de la participation active des fidèles, M. Pelchat cite expressément "l'interprétation de la Parole de Dieu".

J'avoue que cela m'a à la fois surpris et enchanté:

Dire que "tous les croyants participent au développement de la formulation et de l'actualisation du message chrétien" est une affirmation peu banale et que peu de gens envisagent effectivement dans l'exercice de la synodalité.

Pourtant ce propos de la théologie pratique est en parfaite concordance avec la théologie Biblique.

Je me demande si tous les prêtres en sont vraiment conscients...

La théologie et l'ecclésiologie fournissent bien les justificatifs pour une pratique de la synodalité en paroisse.

Cependant, on voit que les contours de cette pratique sont quelque peu flous.

Dans ce sens, je retiens la proposition de G. Routhier qui insiste aussi sur la place à donner aux actions initiées par les fidèles au delà de leur intervention sous forme consultative.

Dans la suite du travail on a examiné ce qui se fait sur le terrain.

En quoi la synodalité peut-elle être un élément facilitateur pour l'Eglise paroissiale?

On peut dire d'emblée que la vie paroissiale n'est plus possible aujourd'hui sans cette ouverture à la participation de tout le peuple chrétien.

Peut-être pourrait-on imaginer fonctionner comme par le passé sur le modèle de l'autorité et de l'obéissance, mais dans ce cas les pratiquants seraient des fidèles juxtaposés et non une communauté, serait-ce encore une Eglise?

La synodalité est incontournable mais elle se déploie sur un terrain complexe, il s'agit de l'Eglise mais de l'Eglise visible, dans le monde mais sans y être asservie.

On voit que depuis quelques décennies des organes institutionnels sont mis en œuvre et qu'un nombre important d'activités sont réalisées avec la participation des paroissiens.

Il semble bien que les paroissiens se sont approprié leur paroisse autour de leurs prêtres pour un véritable partage de la charge pastorale.

On expérimente que synodalité et autorité ne sont pas incompatibles.

Sans doute l'un des grands progrès à faire aujourd'hui est de sortir du cercle confortable des habitués, c'est justement en cela que s'exerce la synodalité!

Les différents organes actifs en paroisse n'ont pas tous la même contribution à la synodalité, on peut récapituler leur mode d'action:

	Équipe quelques-uns	tous	consultation	délibération concertation	représentation
EAP	X			X	
Cons.Past.	X		X		X
RELAIS		X?	X		X
ASSEMBLEE		X	X		

Selon mon interprétation, c'est l'assemblée générale qui se rapproche le plus de la synodalité comme "concours de tous".

Les relais de clocher le peuvent aussi s'ils se coordonnent.

L'analyse empirique réalisée dans l'Unité pastorale est très instructive.

Les paroissiens se sont exprimés nettement en faveur d'un fonctionnement participatif incluant la consultation d'un maximum de personnes.

Ils estiment que cela est possible par une organisation judicieuse tout en relevant plusieurs difficultés parmi lesquelles, curieusement, le manque d'intérêt pour cela d'un certain nombre de paroissiens, mais aussi le comportement du clergé qui semble n'accorder qu'une importance réduite à ces démarches consultatives et aux interpellations des paroissiens.

Mais la difficulté d'atteindre les peu ou non pratiquants ainsi que les jeunes est très préoccupante car c'est par ces rencontres que la communauté "centrale" pourrait "sortir" de son noyau confortable.

Pour dynamiser la communauté paroissiale, les deux institutions, EAP et Conseil Pastoral, sont jugées insuffisantes et devraient être complétées par d'autres initiatives et pratiques consultatives .

Il m'a d'ailleurs semblé que la fonction de ces deux institutions n'était pas bien connue.

Je note que les réponses au questionnaire et les entretiens que j'ai pu avoir avec les paroissiens révèlent chez ceux-ci une nette maturité chrétienne, un grand bon sens et un souhait sincère de bonne collaboration avec les prêtres.

Mais j'ai été impressionné par l'expression du souci de tous, le respect de toutes les personnes et de la diversité, et par l'attachement à la formation d'une vraie communauté.

Pour tout cela je ne peux que me trouver à leur côté.

Peut-on se donner l'objectif d'étendre cette communauté au-delà des quelques dizaines de "fidèles" qui s'affairent chaque dimanche autour de l'autel?

Dans cette perspective je fais ici quelques propositions qui pourraient, je pense, favoriser la démarche synodale en paroisse:

- introduire la synodalité dans tous les groupes actifs en paroisse, ce serait une forme de synodalité par secteur. Je pense qu'il est vain de vouloir une consultation générale si on se comporte de façon autoritaire au sein des équipes.

- lorsqu'une action a été décidée il serait judicieux de la faire suivre d'une évaluation par tous les paroissiens, cette évaluation doit être conséquente.

- dans certaines situations il est bon d'accepter de revoir une décision mal reçue.

- dans tous les cas il est indispensable d'argumenter en suffisance les choix possibles de façon neutre, sans privilégier l'un ou l'autre.

La synodalité peut clarifier un terrain paroissial "encombré"...

UN BREF REGARD PERSONNEL

La synodalité est un concept d'Eglise qui ne permet pas une similitude avec le concept sociétal de démocratie.

Il s'exerce principalement par la consultation.

Son objectif est la participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise en un lieu.

Le mode d'exercice principal est le synode.

Des modalités supplémentaires sont prévues mais concernent des instances réunissant un nombre restreint de personnes et au sein desquelles se déroulent des concertations et des délibérations, suivant le code de droit canonique.

Dans toutes ces situations la décision finale est prise par un clerc hiérarchique.

Certes, ces décisions sont prises en conscience et avec le secours de l'Esprit-Saint.

Mais je me pose la question:

Une étape future ne pourrait-elle conduire à la prise de décision collective par une vraie délibération?

Sans doute faudra-t-il encore beaucoup de temps pour d'autres évolutions, peut-être un Vatican III ?

Mais au-delà de toute organisation, je pense que ce qui est à considérer d'abord c'est le droit et le devoir de tout baptisé d'œuvrer à la mission de l'Eglise.

La synodalité en est l'attitude conséquente. Mais pas la seule!

Ce travail n'a évidemment fait qu'aborder la question mais il a montré que les élaborations théoriques des théologiens et le point de vue des fidèles sur le terrain sont en nette convergence.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] A. BORRAS, "Trois expressions de la synodalité depuis Vatican II"
ETL 90/4, 2014
- [2] L. FORESTIER, "Le pape François et la synodalité"
CAIRN, NRT 2015/4
- [3] A. BORRAS, "Communion ecclésiale et synodalité"
Cahiers de la NRT, Ed. CLD, 2018, Paris
- [4] K. RAHNER, "Le prêtre et la paroisse"
Ed. Desclée de Brouwer, 1968, Paris
- [5] Y. CONGAR "Esquisses du mystère de l'Eglise"
Ed. du Cerf, 1966, Paris
- [6] D. BOURGEOIS "Laïc/laïcat"
Dictionnaire critique de théologie, J-Y. Lacoste, Dir.
PUF, 2007, Paris
- [7] M. PELCHAT "Participer: devenir sujet actif dans l'Eglise"
Précis de théologie pratique, G. Routhier, M. Viau,
Lumen Vitae, 2007, Namur, Paris
- [8] G. ROUTHIER "Gouverner en Eglise"
Précis de théologie pratique
- [9] D. BARNERIAS "Les équipes pastorales de paroisse: un nouvel exercice de l'autorité?"
Dans "Autorité et pouvoir dans l'agir pastoral"
Lumen Vitae, 2016, Namur, Paris
- [10] A. BORRAS "Petite apologie du Conseil pastoral de paroisse"
NRT,114/1992
- [11] Les documents conciliaires de Vatican II, FIDES, 1967, Montréal
- [12] Le code de droit canonique, Ed. Centurion-Cerf, 1984, Paris

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE: Analyse conceptuelle de la synodalité

1. Du point de vue ecclésiologique

1.1. Première approche

1.2. Motif ecclésiologique

1.3. Délibération en Eglise

1.4. Le principe paroissial

2. Du point de vue théologique

2.1. Théologie biblique

2.2. Théologie fondamentale

2.2.1. L'institution synodale

2.2.2. L'Eglise

2.2.3. Les laïcs

2.3. Théologie pratique

2.3.1. La participation

2.3.2. Gouverner en Eglise

DEUXIEME PARTIE: Pratique de la synodalité en paroisse

1. Pourquoi la synodalité en paroisse?

2. Sur quel terrain?

3. Avec quels acteurs?

4. Avec quels moyens?

TROISIEME PARTIE: Analyse empirique

1. Choix méthodologique

2. Résultats

2.1. Les chiffres

2.2. Les arguments

2.3. Synthèse et interprétation

SYNTHESE CONCLUSIVE

Bibliographie

La synodalité en paroisse
un modèle d'animation pastorale

RESUME

Le thème qui est développé ici est en lien direct avec le souci de contribuer à la conception de méthodes d'animation davantage favorables à l'engagement des paroissiens dans les diverses activités pastorales qui leur sont proposées ou qu'ils pourraient initier.

Dans cette perspective on pose l'hypothèse suivante:

"La transposition au niveau paroissial du principe de synodalité est une voie prometteuse pour une pastorale fructueuse"

Une première étape pour vérifier cette hypothèse passe par la réponse à la triple question:

"L'application du principe de synodalité est-elle possible au niveau paroissial, est-elle souhaitable, est-elle souhaitée?"

Dans ce travail on tente de répondre en effectuant une enquête auprès des paroissiens d'une part et une analyse de la problématique du double point de vue ecclésiologique et théologique.

Le résultat montre une nette convergence entre les conceptions théoriques et le vécu sur le terrain. La synodalité est incontournable.

Mots-clés:

- Participation, coresponsabilité, communion
- Concours de tous, créativité
- Démocratie, consultation, délibération
- Sacerdoce, droit, devoir

